

# LE VENT DES BANCELS

Prix de vente au  
numéro: 6 euros

VIVRE DES CÉVENNES  
AU MONT-LOZÈRE

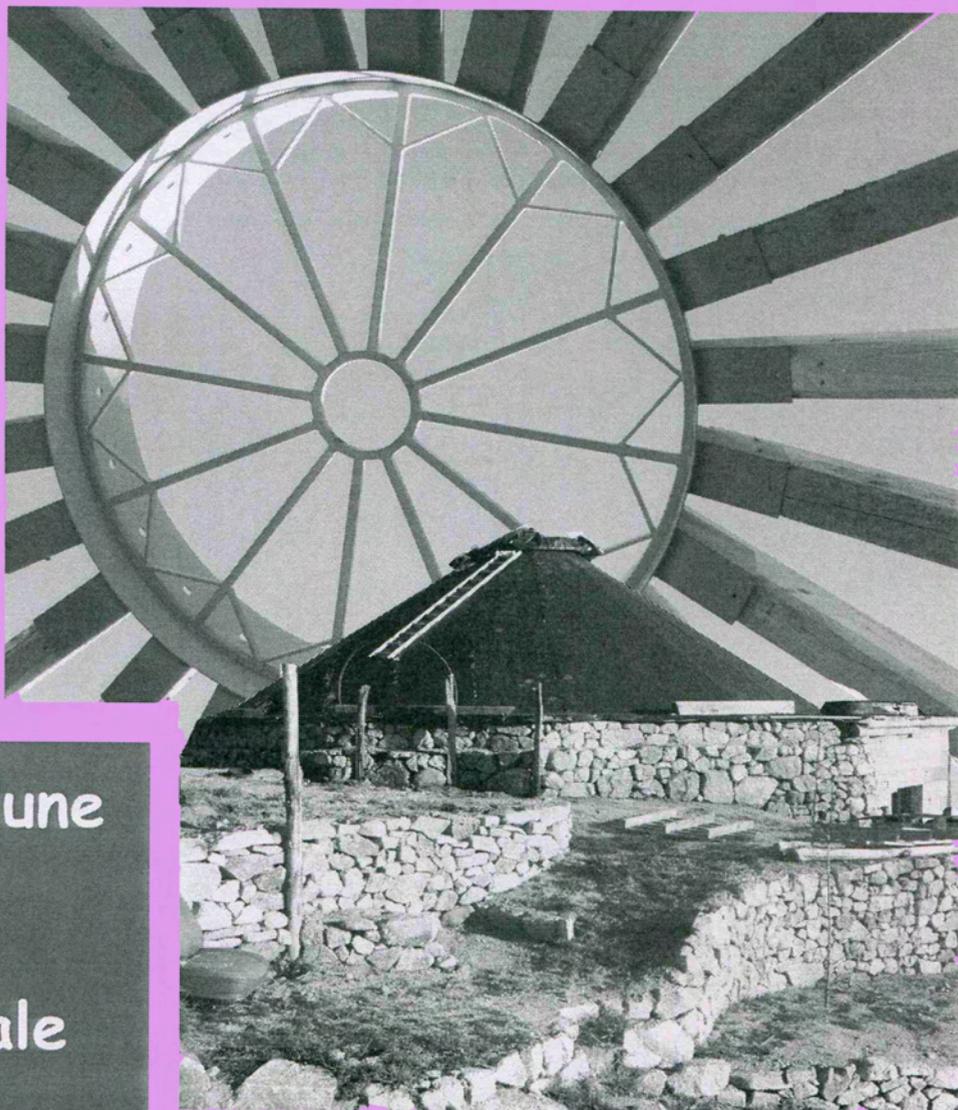
FRAISSINET DE LOZÈRE  
LE PONT DE MONTVERT  
SAINT ANDÉOL DE CLERGUEMORT  
SAINT FRÉZAL DE VENTALON  
SAINT MAURICE DE VENTALON

Dans l'œil du  
cyclone ●●●●●●●●

L'Hermet entre  
Bougès et Mont  
Lozère

Aura Rossa ●●●●●  
Ase e fièr de  
l'estre

L'air de rien ●●●●●  
Télécévennes



L'histoire d'une  
maison  
expérimentale

●●●●●●●●●●

*Bise-art,  
blizart...*

# Sommaire .....

- Crédit photos: Alain PANTEL: pages: 1-18-12 à 14 Simone CROS-ALLIER: pages: 2-6 à 11 Odile RIVAL page: 42 Jean-Marie THOYER: pages: 20 à 23
- Brise municipale  
5- **Mot des élus**  
Dans l'œil du cyclone  
6- **L'Hermet entre Bougès et Mont lozère**  
Bise-art, blizart  
12- **L'histoire d'une maison expérimentale**  
L'air de rien  
15- **Télécévennes**  
Sans Paravent  
16- **Atelier d'écriture**  
contre vents et marées  
18- **Le réseau "éducation sans frontière"**  
Vent debout!  
20- **Parc National des Cévennes, chronique d'une réforme imposée...**  
Aura rossa  
24- **Ase e fièr de l'estre**  
Ah, Lisez !  
25- **Richard MORGIÈVE**  
Tempête de délibérations  
26- **Conseils municipaux**  
En coup de vent  
43- **Brèves**  
44- **Congrès départemental de la FNACA**
- Un territoire  
l'Hermet



Directeur de publication:

Étienne Passebois.

Comité de rédaction:  
Catherine Aufour - Héling,  
Pierrette Coudert, Simone  
Cros-Allier, Ghislaine  
Guignier, Jacques et Julie  
Hugon, Annah Lantieri,  
Magali Martinez, Daniel  
Mathieu, Marie-Claude et  
Christian Mestre, Roland  
Mousquès, Josette Roux, Eric  
Tamisier, Philou Thomas,  
Jeanne et Alain Pantel,  
Etienne Passebois, Michel  
Riou, Odile Rival, Jean-Marie  
Thoyer, Jean-Michel  
Vandersteen, Alain Ventura.

Mise en page:

Magali Martinez

Imprimerie:

Bureau Service Tirage  
24, Faubourg d'Auvergne  
30100 Alès.

## ABONNEMENT:

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de St Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro:

6 euros/ n°

Abonnement à l'année

(4 numéros): 20 euros / an

Abonnement de soutien:

25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de "Mairie de St Frézal de Ventalon", et adressés à Mairie de St Frézal de Ventalon 48 240.

## Être ou ne pas être cévenole

**L**es "Mais 68" de Roland MOUSQUÈS, dans l'édito du dernier Vent des Bancelles, me rappellent que beaucoup d'habitants actuels des Cévennes sont arrivés, comme lui et comme moi, dans la mouvance post 68.

Cela fait donc 30, 35 ou 40 ans que nous sommes cévenols. "Une paille !" dirait en s'esclaffant Etienne Passebois, notre directeur de publication, présent en Cévennes depuis le 13<sup>ème</sup> siècle, comme il aime à le dire !

Cévenole ? hmm... je me pose la question.

Sans avoir passé mon enfance ici ? sans l'ombre d'un ascendant ou d'un cousin à l'horizon ? sans comprendre ni parler le patois ? sans même en avoir l'accent ?

Mais alors si je ne suis pas cévenole, je suis quoi ?

J'avais compris en 62, à travers la haine et les larmes de ma mère -née là-bas- que l'Algérie de mon enfance, ce n'était plus « chez nous ».

Les nîmois de Nîmes, notre terre de rapatriement, nous ont aussi fait comprendre que nous n'avions pas à nous croire « chez nous », stupéfaits qu'ils étaient de nous entendre parler -avec un accent, certes, phénoménal- mais parfaitement, le français et pas l'arabe... Rétrovisseurs cassés et poubelles déversées sur notre Dauphine, tant qu'elle a eu l'immatriculation algérienne, furent notre lot.

Adolescente, à Nîmes, à Aix, à Anduze le choix d'un "look" marginal, m'a valu d'être virée, avec ma bande de copains, de certains cafés, refusée par des restaurants et même par un camping ! Décidément la société ne voulait guère de moi, ça tombait bien, je ne voulais guère d'elle...

Les Cévennes : Florac, Vébron, Bédouès, Cassagnas, années 70 : j'ai pu me passer d'y être accueillie par « les natifs » parce qu'arrivée avec ma communauté d'amis, comme beaucoup. On emmenait avec nous « notre milieu », nos utopies et notre culture. Cela a permis de supporter - encore une fois- d'être des indésirés pendant longtemps et jusqu'à aujourd'hui des étrangers. Les flics, à l'époque, s'appliquaient à nous faire comprendre que nous étions trop visibles, trop jeunes, trop marginaux, trop différents de la "norme" attendue... et qu'il aurait été mieux de partir ; aujourd'hui ils auraient peut-être dit « racailles », à l'époque nous étions « hippies ».

Harcèlements de P.V sur nos véhicules, délits de faciès, contrôles d'identité et de permis militaires incessants et abusifs, surveillances à la jumelle au domicile et à la baignade, perquisitions, furent notre lot, jusqu'à nous faire friser la paranoïa. Ils nous ont ainsi appris, que même la nuit, les chats ne sont pas tous gris...

Ce ne sont pas des expériences inintéressantes : vivre dans sa chair l'exclusion parce qu'on a une vie et un « look » différents... on approche, même si c'est de très loin, ce que peuvent ressentir ceux qui subissent un vrai racisme... dur.

A Nîmes et en Cévennes, nos arrivées en masse ou par vagues communautaires donnaient certainement l'impression d'une « invasion », toujours inquiétante, aux sédentaires...

Tous cela s'est estompé et on a eu l'impression de se fondre dans le paysage cévenol, surtout dans des îlots rares de "mixité" richement conviviale et dynamique comme au Pont de Montvert; sauf lorsqu' une poignée de mal-intentionnés hystériques, nous ressortent en pleine face, la vieille opposition néos-autochtones... au son d'une rumeur d'installation de centre de délinquants... nous rappelant avec force que nous resterons des étrangers.

Alors je ne me "sens" pas "cévenole".



Est-ce parce que ce n'est pas le pur hasard du destin de nos arrières arrières arrières grands-parents qui a choisi pour nous, que l'on garde ce sentiment vaguement amer d'illégitimité, d'usurpateurs, d'étrangers à vie...?

La société nous condamnerait-elle d'avoir choisi une vie marginale en nous refusant pour toujours toute appartenance à un pays ?

Avoir refusé de rentrer dans le moule conventionnel d'une voie toute tracée par nos milieux d'origine respectifs, nous maintiendrait-il dans la "non-intégration" à vie ? Ou n'est-ce pas plutôt une histoire de culture ?

Certains vacanciers sans aucune origine cévenole mais fidèles depuis quelques dizaines d'années, me semblent bien plus "intégrés" que moi, de par le partage d'un "code" de vie et de valeurs communes avec les autochtones. (A l'instar de ce que je partage spontanément avec le milieu néo-rural).

Et puis au fond, quelle importance ?

Cette terre ne m'appartient pas, même si un notaire me l'a signifié un jour. Je ne me sens que locataire pour quelques dizaines d'années, de cette petite terre cévenole qui m'accueille le temps d'une tranche de vie. Je me contente d'appartenir aux 6 milliards d'étrangers répartis dans le monde, à cette grande fraternité des hommes de toutes les couleurs et de tous les « look » qui m'émeuvent lorsque je les entends rire, pleurer, souffrir, haïr, aimer, naître et mourir comme moi...

On est toujours l'étranger de quelqu'un, et quelque part, quelle liberté !

■  
Ghislaine GUIGNIER



## Mot du Président de la communauté de communes

Les élections municipales de mars 2008 font déjà partie de l'histoire ; un renouvellement important des membres des conseils a eu lieu, de nombreux élu(e)s ayant choisi de ne pas se représenter, fatigués par plusieurs mandats où ils ont donné une part importante d'eux-mêmes, au détriment de leur vie familiale, de leur travail, y sacrifiant leurs loisirs. Qu'il me soit permis dans ce journal de les saluer pour le travail accompli ensemble dans le cadre de l'inter-

communalité.

C'est grâce à leurs convictions et à leurs volontés d'améliorer la vie sur notre territoire, que s'est créée la Communauté de Communes.

C'est grâce à leur participation que des projets tels que la cyber-base, la halte garderie, l'office de tourisme, ADDA Scènes Croisées, d'autres encore, réalisés ou à venir, ont vu le jour.

C'est aussi grâce à leur volonté que notre journal préféré, le « Vent des Bancelles » s'est ouvert aux cinq communes du canton, permettant ainsi d'informer et de mieux communiquer entre nous.

Encore une fois, disons-leur «MERCI».

Les deux derniers mandats ont ouvert une voie pour notre territoire, le fil conducteur en est : *le maintien et*

*l'accueil des populations.*

C'est ce même thème qui a été retenu par les nouveaux élus lors de la visite de Mme la Préfète sur le canton.

C'est naturellement dans cette direction que se poursuivront les actions portées par la communauté de communes.

Cependant, ne perdons pas de vue que les élus ne sont que les accompagnateurs du développement, les véritables acteurs en étant tous les habitants regroupés derrière ce projet : *maintenir , accueillir et développer notre population*, afin de garantir une vie attractive sur notre territoire. ■

Daniel MATHIEU

## Mot du maire de Saint Maurice



Les récentes élections municipales me donnent le privilège d'avoir une tribune réservée dans chaque numéro du Vent des Bancelles. Je considère cet avantage comme l'un des plaisirs de la fonction de Maire.

Il n'y a rien de commun, en effet, entre les tâches répétitives qui nous incombent en matière de rédaction de circulaires, de délibérations, de courrier administratif, d'arrêtés de toutes sortes... et la mise en forme de quelques lignes, certes liées à la vie communale ou à notre fonction d'élu, mais tellement faciles à écrire! Dans le premier cas, il s'agit

d'effectuer le travail pour lequel la population nous a désigné. Dans le second cas, il est question de se faire plaisir en racontant, en analysant, parfois en rêvant, autour d'un thème lié à notre commune.

Dans ce premier écrit, je me contenterai de remercier les conseillers municipaux précédents et tous ceux qui les ont accompagnés dans leur action. Marinette y a joué pleinement son rôle. Elle a appris à surmonter les difficultés liées à la gestion de la commune et le bilan global du mandat précédent est tout à fait satisfaisant. On ne peut, hélas, citer de réalisation spectaculaire comme le font les élus des «grandes» communes, mais nos Aînés cévenols nous ont appris à avancer à petits pas, à construire de

grandes choses, jour après jour . «Paris ne s'est pas fait en un jour », disait ma maman lorsque je m'impatientais devant une réalisation qui n'avancait pas. Grande sagesse dans cette formule que je fais mienne très souvent à présent !

Ne croyez surtout pas, après ces propos, que vos nouveaux élus vont adopter une petite vitesse de croisière en matière de gestion communale. Je peux vous assurer que les réunions de conseils municipaux sont animées et porteuses d'idées très réalistes. Vous les découvrirez dans les prochains numéros du Vent des Bancelles.

A très bientôt. ■

Jean-Paul VELAY

## Nos aînés cévenols, nous ont appris à avancer à petits pas...

# L'Hermet entre Bougès ... et Mont Lozère...

*“L” Hermet, petite terre herme: friche, terre inculte avec peu de végétation, lande à bruyère...”*

Mme HESS,  
institutrice à  
l'HERMET  
1930

## Une école pour l'avenir

Simple maître d'école privée, logés et payés par les familles, ils enseignent ici au XIX<sup>ème</sup> siècle. De longues journées à s'instruire quand la belle saison n'appelle pas les enfants derrière les troupeaux. On ne sait presque rien d'eux : ils apprennent à lire et à écrire aux filles et aux fils de paysans dont un devint instituteur. Quand débute le XX<sup>ème</sup> siècle, une école publique ouvre à l'Hermet dans une maison louée au notaire BOISSIER. En 1901, un enseignant est nommé.

## Un instituteur de village

Raymond MAZOYER est de Soleyrols. Sorti major de l'Ecole Normale de Mende, ce jeune homme élevé par une mère seule et modeste enseigne ici plusieurs années : signalé au recensement de 1911, il quitte son poste après 1915. Ce garçon portant barbichette, chaussé de sabots comme un paysan, chaussettes et cache-nez de laine rouge, arrive de son village avec ses pommes de terre et ses châtaignes. Il a obtenu de la mairie l'installation d'une cuisinière en lieu et place du

Maison d'école  
à l'Hermet  
(1901-1958)



poêle traditionnel. A la récréation, Berthe et Lucie, les grandes filles du certificat « mettent la soupe » : épluchant, lavant et coupant les légumes pour le repas du maître. Assaisonnée d'un morceau de lard, la soupe bouillonnante berce les récitations et accompagne de ses odeurs mêlées les dictées à l'encre violette.

Dans une encoignure de la salle de classe est installé un lit garni, celui du « monsieur », avec son édredon tout rond. Une tentation quotidienne pour les petits « drolles » effrontés : voler dans les plumes et tout remettre en ordre dans l'instant était un pari à tenir. « Ils l'avaient fait ! ».

## Un village sans route

L'accès à l'Hermet se fit durant des siècles par le chemin allant du Pont-de-Montvert au plateau de Chanteloup. Là-haut, il laissait à sa droite un mas du même nom cité au XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècle ; réduit plus tard à l'état de ruine. A sa gauche : la bergerie voûtée des Felgerolles bâtie vers le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ce chemin débouchait au «lieu haut» et continuait jusqu'à Grizac en passant par la « pierre plantée ».



## Trente ans d'attente

En 1893, la première tranche de la voie n° 3 qui devait conduire du Pont à Salièges fut ouverte à grand renfort de coups de mine à travers les barres rocheuses et les aiguilles verticales du Clap. On en resta là. Trente ans s'écoulèrent. Les l'Hermétels rejoignaient cette portion de route par la montagne.

En 1923, après plusieurs tentatives, le tracé était réalisé jusqu'au ruisseau. Mais le village n'était toujours pas desservi : les cinq cents derniers mètres restaient à faire.

## Les habitants s'organisent...

Réunis en association, les huit chefs de famille s'engagent à verser 100 francs chacun pour commencer les travaux, avant l'obtention de la subvention promise par la préfecture. Ils promettent aussi une participation supplémentaire, si nécessaire, pour garantir l'achèvement des travaux.

En 1924, le village possède enfin sa route !

## La route de la chapelle

Le départ de la rampe

Cinquante ans se sont écoulés. Des agriculteurs qui ont une vision d'avenir souhaitent l'ouverture d'une nouvelle voie plus large, accessible aux tracteurs et aux camions sans difficulté.

En 1973, la route de la Chapelle s'apprête à relier le village à la départementale 20 et à Grizac et au Villaret. D'abord chemin rural, elle eut sa chaussée goudronnée, en deux étapes, en dépit de l'opposition durable du Parc National des Cévennes. La dégradation du tracé lors des fortes pluies d'automne finit par avoir raison des réticences.



## De la route au sentier

En 1971, la petite route du Clap est enfin goudronnée : finies les « prestations », finie la poussière soulevée par la voiture qui passe. Un itinéraire promu par le Parc est bientôt établi : la route devient «sentier de randonnée» comme, plus loin, une portion de celle de la Chapelle.



# Dans l'œil du cyclone .....

●●●

La bergerie  
de  
Chanteloup



## L'Hermet, portrait de village

« L'Hermet, petite terre herme : friche, terre inculte avec peu de végétation, lande à bruyère... »

Le village fit partie, pendant quatre siècles, de la paroisse de Grizac créée en 1367. Celle-ci englobait aussi Le Villaret et Champlong de Bougès. L'Hermet dépendait du marquisat de Grizac : le titre associait le nom des

GRIMOARD à celui des BEAUVOIR et celui des ROURE.

Ici, petits nobles ou bourgeois sont propriétaires des fermes : M de MONFORT apparenté aux ANDRE du Pont-de-Montvert, Daniel Gaspard de PELLET de la ville d'Anduze, allié au notaire PASCAL également du Pont, M SANGUINEDE de Saint-Privat-de-Vallongue...

Les paysans sont leurs rentiers - lous rendios - simples fermiers puis

emphytéotes quand ils ont signé un bail de trente ans renouvelable. A la Révolution, sous la Convention, l'accès à la propriété est encouragé : le paysan va s'efforcer de racheter les terres qu'il cultive.

Gaston et  
Lucien  
(août 1986)



## Retour sur l'histoire

### au XX<sup>ème</sup> siècle

Partagé entre le « lieu haut » organisé en habitat groupé et le « lieu bas » disposé en habitat dispersé, le village abrite au début du siècle une bonne douzaine d'agriculteurs. Le recensement de 1911, voici près de cent ans, relève 14 maisons ou ménages et 53 habitants. Une demeure a été ignorée, celle des VIER : la première résidence secondaire, en fait ! Aux alentours de la première guerre mondiale, chaque ferme élevait un petit troupeau de moutons, deux ou trois chèvres et un petit cheptel bovin. A l'écurie, il y avait toujours une jument : à la fois animal de trait et de bât.

En 1954, la population était de 32 habitants. Il y avait 8 exploitations : certaines s'étaient agrandies dans un cadre familial ou par l'achat de parcelles provenant de ventes après successions. La dernière génération de paysans avait choisi : elle enverrait ses enfants à l'école, « au cours », au collège, au lycée. Chacun rêvait pour les siens d'une autre vie : un revenu assuré, une existence plus confortable, un moyen d'échapper aux caprices du temps et à l'isolement ; et aussi plus de considération.





## ●●● Aujourd'hui...

Une vache  
"Aubrac" sur  
le plateau

Un agriculteur vit au village. Sa maison est en cours de construction. Jean-François PANTEL a repris la ferme que Roger BRES dirigeait encore en 1997. Les autres terres ont été reprises par des éleveurs voisins : l'un de Rieumal, l'autre de Racoules. Tout a changé : les cultures ont disparu laissant partout la place à l'herbe, la mécanisation s'est généralisée et un exploitant peut rentrer tout seul sa récolte de foin. La ferme traditionnelle n'existe plus. Les contraintes anciennes subsistent: les caprices du ciel, le prix de vente des bêtes. De nouvelles sont apparues... Mais le mode de vie de l'agriculteur a bien évolué.

## Un village à l'heure du parc

En 1970, la carte du Parc National de Cévennes se dessine en circonvolutions. C'est qu'il faut contourner les villages les plus habités, ceux qui ont le plus d'avenir. Une réglementation stricte va se mettre en place pour la zone centrale : toitures, ouvertures, jointement des pierres, chenaux... rien n'est oublié. Mais la mesure-phare sera l'interdiction de construire en dehors des ruines ou du bâti existant. Seul un agriculteur peut obtenir une dérogation.

Le P.N.C a favorisé la construction de gîtes ruraux, par l'octroi d'aides importantes que la région a relayées un peu plus tard. Trois furent réalisés ici entre 1974 et 1993. Ces touristes venus d'un peu partout ont





"Mazet  
PLATON", au  
clap, vers  
1949 (à  
gauche)

apporté de la vie au village et l'ont ouvert sur l'extérieur au rythme des vacances : en été bien sûr mais aussi à Noël, en février ou à Pâques.

Où en est-on près de 40 ans après ? Une génération de paysans a disparu. Des 14 fermes de 1911, des 7 de 1950, il n'en reste qu'une en activité. Quant à la location de gîtes, elle s'est amenuisée en fonction des circonstances et se limite désormais à un seul logement disponible en juillet-août.

### **Interdiction de bâtir : jusqu'à quand ?**

Du côté du Parc, rien n'a changé. L'interdiction demeure. Pourtant une étable grange et une remise ont vu le jour en 1984 : utile et même indispensable, cette structure qui n'a rien de traditionnel fut autorisée par le Parc, sans sourciller.

En 2008, le village comprend neuf maisons occupées temporairement, cinq habitations vacantes, trois ruines dont une s'apprête à renaître après quatre-vingt ans d'oubli.

N'est-il pas temps de poser la question qui dérange :

« Interdiction de bâtir : jusqu'à quand? »

■  
Simone CROS-ALLIER  
L'Hermet



# L'histoire... d'une maison expérimentale

*Fraissinet de Lozère, à peine la traversée du village terminée, au détour du premier virage, en direction de Mende, on découvre, sur la droite, une zone artisanale. Un beau matin, on rencontre là : pelleteuse, tractopelle, camions en train de terrasser, d'aplanir, d'enrocher, c'est le début de cette zone artisanale. Très vite, une maison, un atelier sortent de terre. Puis une maison ronde, d'aspect bois, émerge rapidement des fondations, telle une yourte plantée là : c'est la maison ronde, la maison expérimentale. Nous allons tenter de découvrir son histoire, son propriétaire... Mathieu BOUTET.*

**M**athieu, jeune lozérien, a vécu son enfance dans la vallée de Trabassac, au cœur d'une famille cévenole. Elève à l'école de Barre, l'école n'a jamais été sa tasse de thé, il reconnaît cependant y avoir passé des moments agréables, avec son maître

Henri MOUYSET, qui avait conduit ses élèves au rôle d'acteurs dans deux films sur les camisards. Mathieu jouera le rôle de Cavalier. Et puis le temps a passé ; il quitte le cocon familial pour accomplir les travaux les plus divers, aider dans les familles, chez les amis. C'est

ainsi qu'il passera ses mois d'été chez Etienne ROUVIERE, à Colobrière, pour lui aider à remettre en état une superbe ferme. Pendant deux mois, il aidera Annah et Bebert LANTIERI, devenus ses proches voisins, dans la construction de leur maison. Très souvent, les travaux saisonniers le ramènent dans la région du Pont de Montvert, vers Fraissinet de Lozère. « Ici, c'est aéré, l'air est frais, confie Mathieu. Dans les vallées cévenoles, l'air est très chaud, l'atmosphère est étouffante ». A l'annonce de la construction d'une zone artisanale à Fraissinet de Lozère, Mathieu postule aussitôt pour un terrain. Suite à un désistement, il s'en voit attribuer un lot. Désormais, il souhaite habiter ce village, mais se loger sur place reste une épreuve. Une maison lui est allouée, le temps d'un hiver, ensuite il va construire une cabane, ronde elle aussi, (Mathieu est fasciné par tout ce qui est rond), en bordure de la route sur un terrain qu'il a acquis. Désormais, il se consacre au plan de sa future habitation : une maison en bois ronde. Il dépose son permis auprès des bâtiments de France, sachant déjà qu'il n'a pas respecté toutes les





exigences de la zone. La maison ronde ne correspond pas à l'architecture traditionnelle ; le toit est souhaité en bardeaux et non végétal. Après de nombreuses rencontres, des discussions fructueuses, entre l'ingénieur des bâtiments de France et Mathieu autour des 6 projets présentés, un compromis est trouvé. « Je vois que vous avez bien eu le souci d'intégrer des formes souples et tendues à la fois, liaisonnant bien votre projet au milieu environnant. Vous pouvez donc choisir le projet de votre convenance », conclura ce dernier. Le toit sera végétal, mais les murs extérieurs absorberont le cercle et seront enduits à la chaux. Le toit restera conique avec une base carrée Francis ROUVIERE vient aussitôt faire les fondations ; un trou rond. Très vite, celles-ci sont réalisées et à l'automne 2006, les murs sortent de terre. A quatre, la première journée sera nécessaire pour poser la première rangée de briques monomur isolante maintenu à la colle, ensuite les rangées se succèdent à vive allure ; huit rangées la seconde journée et deux jours plus tard toutes les briques sont en place. Ensuite, il faut s'attaquer au chaînage ; pas simple car posé sur un ensemble carré, il doit supporter une charpente conique. Après maints calculs, avec

son ami Michel GRASSET, artisan forgeron, féru en calcul de résistance mécanique, la décision est prise. Dans le chaînage sera posé une sablière en bois cerclée d'un câble fortement tendu, le principe de la roue de char. Ainsi donc, la charpente viendra prendre appui, sans exercer de force sur les murs. Penser la charpente maîtresse qui prendra appui sur la sablière en bas et sur un anneau de fer (250kg) en haut est la seconde étape. Michel GRASSET se met au travail, d'abord des calculs physiques puis réaliser la pièce. Tout est prêt pour qu'à l'été 2007 le chapeau soit posé. D'abord, monter l'anneau, le haubaner solidement, emboîter symétriquement les pièces de mélèze. Et puis c'est le moment crucial, le moment de tester la véracité des hypothèses et des calculs émis : l'équipe va détendre les haubans. Leur respiration est suspendue, c'est le moment fort ; aucun craquement, l'anneau prisonnier n'a pas bougé. C'est une totale réussite ! Mathieu, humblement, avoue : « j'avais toujours craint ce moment et sans Michel GRASSET, j'aurais fait des bêtises ».

Après les travaux s'enchaînent :  
 - pose de « la fausse charpente » en demi « bouscas » de châtaignier qu'il a taillés dans ses bois de Trabassac,

- douellage supérieur en mélèze recouvert de deux couches de papier goudronné de 6 mm, thermofusible, résistant aux UV, au gel, à l'élongation et à l'infiltration des racines ; intérieurement, isolation entre les solives et confection d'un plafond en pin maritime.

Le dôme attend maintenant la couverture de terre végétale d'une épaisseur de 15 cm qui sera retenue par des pneus haubanés entre eux. Mais Mathieu ne s'arrête pas là ; il va réfléchir sur la manière de consommer le moins d'énergie possible. Son choix se porte sur le puits canadien. Un système qui prend l'air extérieur et après circuit dans des canalisations souterraines, à 2m de profondeur, le ventiler :

- sous la dalle de sol, pour éviter l'accumulation de radon,  
 - dans le toit.

De ce fait, la température intérieure de la maison sera au minimum de 10 à 12° ( il y croit). Elle sera augmentée par la chaleur emmagasinée par les murs de granit de la verrière pendant la journée. Cette maison n'aura donc pas besoin d'être chauffée ou très peu. L'apport complémentaire (6 à 8 °) sera amené par un poêle à bois.





Du côté de l'eau chaude, c'est le solaire qu'il a choisi avec des panneaux solaires à serpentin sur le toit. Pour terminer l'ensemble, une petite roselière traitera ses eaux usées (réduites puisque il a choisi le WC à sec).

Mathieu disposait de 360 m<sup>2</sup>, aussi sur ce petit terrain, un énorme travail de manutention a été nécessaire : aménager des espaces pour stocker les matériaux, les déplacer. Il faut aussi aménager les abords au fur et à mesure. Des murs

de pierres sèches s'érigent alentour. « Tout va mieux maintenant confiera Mathieu, au début, il faut tout penser, ne rien oublier ; à l'heure actuelle, j'y vois plus clair. Ma maison sera composée d'une pièce unique avec un coin cuisine, et une salle de bain, d'une mezzanine aménagée en chambre, penderie, bureau. » Derrière, un petit atelier de 15 m<sup>2</sup> servira à stocker le matériel. Pour le moment, Mathieu et sa compagne Ségolène pensent aménager pour l'été 2010 ; Ségolène aura pour mission l'aménagement intérieur.

Voilà donc l'histoire de la construction de cette maison ; Mathieu, très grand défenseur de la nature, très soucieux de ne pas détruire les éléments naturels de la planète, très écologique, a tout mis en œuvre pour éviter de polluer, d'aller à l'encontre du système naturel.



■  
Alain PANTEL

# Télécévennes ...

nous dévoile son fonctionnement

*Nos Cévennes vivent, inventent et continuent à résister et c'est ce que l'on a envie de montrer...*

**T**élécévennes : un nom connu pour ceux qui habitent depuis longtemps dans les Cévennes. Et comme tout bouge à chaque instant, on peut dire qu'aujourd'hui c'est une petite équipe de 6 personnes qui mettent leur énergie en commun pour faire des reportages sur des événements ou des actions qui se passent dans les Cévennes.

Notre matériel actuel comporte un vidéo projecteur, une caméra et un pied que nous avons pu acheter grâce à la vente du dernier magazine et d'une commande de film: Eau Manifesta à La Canourgue.

Le choix des reportages, même s'il y a une ligne éditoriale, est toujours basé sur l'envie personnelle de filmer un sujet qui nous tient à cœur et de le faire voir au plus grand nombre de personnes. Nos Cévennes vivent, inventent et continuent à résister et c'est ça que l'on a envie de dire et de vous montrer.

Nous sommes prêts à diffuser nos magazines là où on nous demande : dans les villages, les associations, au cours d'un événement, d'une fête... Le magazine dure une heure et la formule préférée, c'est la veillée où l'on discute en buvant un coup après la projection.

Ce D.V.D a mis du temps à voir le jour parce que notre président actuel, Jean Sèb Gratas, musicien et ingénieur du son entre autres, a eu pour le magazine n°12 la charge de faire le montage de tous les films. Ses activités professionnelles lui

laissant peu de temps, Ghislaine et moi nous avons appris sur Mac à faire du montage, et comme on n' a plus 7 ans, on a mis un temps certain pour y arriver... Notre persévérance porte des fruits et Jean-Marie Thoyer est venu nous rejoindre ainsi que Maxime Dumazert. Des bonnes recrues, puisque la vidéo a été une bonne partie de leur activité professionnelle. Fred s'occupe de la duplication et on espère qu'il reviendra nous faire des bonnes fictions. L'ambiance au cours de nos réunions est un peu celle que l'on souhaite trouver avec vous lors des projections.

« Après un bon déballage de paniers garnis et visionnage des reportages en cours, la brouette roule toujours avec de nouveaux bras pour la porter. Merci à Jean-Marie et Max de rejoindre notre équipe. Et avis aux jardiniers-vidéastes, on en manque encore !" Jean-Séb *extrait d'un*

*compte-rendu de réunion .*

Le contenu des reportages varie selon la sensibilité des reporters, mais nous avons pour le moment des rubriques qui reviennent : environnement, écologie, portrait d'une association, portrait d'une personne, fête, événement ...

Des veillées sont prévues à Florac, St Martin de Lansuscle, La Brousse, St Hilaire de Lavit, prochainement à St Andéol de Clerguemort et même en Ardèche...

On a besoin de votre curiosité et de votre soutien pour faire vivre Télécévennes et acheter du matériel. Vous pouvez venir aux soirées, acheter le D.V.D (10€), organiser une soirée où on viendra projeter, faire passer l'info.

**Contact :**

**04.66.45.83.32 ou**

**06.64.45.54.04**

**[julie.hugon@cevenol.fr](mailto:julie.hugon@cevenol.fr)**

■  
Julie HUGON





partout, morceau de silice à forme humaine.

Le rivage est tout près maintenant. Espoir de...

Mais la bête, gueule ouverte et à la vitesse du son, dans son fracas ravageur, m'aspire à nouveau dans sa gélatine. Par trois fois me voilà crachée, concassée, ravalée, apnée interminable, cyanosée, emboulée toute entière. Puis d'un coup arrachée à l'étreinte, expectorée pour de bon, me voilà Ursula, échouée, panée des deux côtés, piteuse Ursula. Frissonnante, douloureuse d'une telle régurgitation, agrippée à la plage comme arapède à son rocher. Les yeux devenus silice. Et derrière les yeux un petit pois, l'autre, mon James Bond, pas brun, plutôt très blond, plutôt petit, qui lutte avec la bête ; par cinq fois renvoyé dans les sphères insondables. Oui, cinq fois, mais c'est normal, lui c'est James. Je chavire encore du poids de l'eau, des tonnes d'eau tentaculaire, de ce bruit de fin du monde et de la vision de ma propre fin.

La perception que j'ai de mon corps se résume à un steack, une belle pièce de bavette passée à l'attendrisseur, fondante à souhait. Flux de sensations imagées, sons, souvenirs, pèle mèle... tout à coup un souvenir net, tenace, souvenir d'un fou rire qui s'impose à mon présent encore tout endolori. Celui d'une ballade en stop avec ma sœur. On nous dépose devant le panneau «MANDELIEU LANAPOULE ». Rien de bien palpitant si ce n'est la résonance de ces deux mots- accolés- un nom de ville qui ne se lit pas, un nom qui se déclame, fait pour la voix de Depardieu, Jouvet ou Gabin. Qui même deviendrait une citation mythique comme le « bizarre, vous avez dit bizarre » de Jouvet ou le « Jambier » de Gabin dans la traversée de Paris.

Faisant part de mes réflexions métaphysiques à mon ainée, pour étayer mon propos j'ajoute « j'vais t'dire un truc mon p'tit gars ,

Mandelieu Lanapoule » et elle de répondre : « Mandelieu v'la ma

poule ». Bain de jouvence, miracle du rire partagé, parti de rien, juste deux mots, rires sursauts d'épaule, rires nourris du rire. On savoure la trouvaille. Regards complices et là c'est la déferlante, force 8, tremblements, hauts le corps, mal aux côtes, machoires bloquées, zigomatiques tétanisés. On atteint force 10. Hoquets, larmes, chacune se dandinant dans la position du héron, une patte au sol l'autre repliée sur le ventre, puis rire en apnée, ne plus se regarder, surtout calmer la transe, respirer décrechendo, respirer Petite houle encore, ondes légères, quelques remous, la vague se retire : délicieuses douleurs fondues aux douleurs présentes et pendant ce temps...

J'ouvre les yeux. Le petit pois posé sur le sable à quelques mètres de moi.

Décompression.

Il faut que je pense à lui dire. Plus tard.

L'année prochaine baignade à Mandelieu Lanapoule.

## Prendre un élément du visage humain....

J'ai tout énuméré et j'ai fini par choisir les yeux.

D'abord les yeux célèbres que j'ai vus dans les musées et que je n'oublie pas.

Ceux des tableaux qui vous fixent quelle que soit votre position dans la salle, et qui me fascinaient quand j'étais enfant. Toujours très spectaculaire !

Ceux de la Joconde, toujours entourée de sa nuée de touristes, et toujours si énigmatiques quand on parvient à s'en approcher quelques secondes.

Ceux des portraits de Modigliani, plats, en amande, cerclés de noir, démesurés, vides ?

Ceux des auto-portraits de Van Gogh, injectés de rouge, hagards, interrogatifs, et que je me suis

acharnée à copier pendant des années au lycée.

Ceux des femmes et des enfants de Renoir, qui éclatent de joie de vivre et de bien-être, avec leur assurance d'être aimés, admirés, reconnus.

Les regards croisés du tableau de Vélasquez au Prado, et toutes les interrogations qu'ils ont suscitées. Qui regarde qui ? Qui est le vrai sujet du tableau ? Quelle intrigue faut-il imaginer ?

Ensuite les yeux de ma famille. Je peux faire un arbre généalogique à partir des yeux, leurs couleurs, leurs formes, les expressions caractéristiques des uns ou des autres, et je peux essayer d'imaginer les yeux de ceux que je n'ai pas connus.

On retrouve la couleur bleue chez les Ayrat et les Folcher, le noir chez les Molines et les Mazoyer, et le bleu est omniprésent en Bretagne.

On repère facilement les caractères :  
- il y a des yeux bienveillants, doux, compatissants,

- il y a des yeux indifférents, qui regardent ailleurs

- il y a des yeux autoritaires, peut-être tyranniques, qui ignorent les concessions, froids, qui ne pleurent jamais

- des yeux obstinés, tenaces, de gens qui ont dû se battre pour survivre

- des yeux moqueurs, rieurs,

- des yeux angoissés aussi.

On peut les suivre à la trace chez les ancêtres qu'on a connus, chez les parents, les frères, les neveux, les cousins, la belle-famille, les descendants, comme si quelque chose qui a été vécu ne disparaissait jamais, ou pouvait toujours réapparaître de manière inattendue.

C'est rassurant (on sait d'où l'on vient) ; c'est inquiétant aussi. Quel héritage inconnu ai-je reçu ? Qu'est-ce qui risque de renaître un jour ? Et moi, que vais-je transmettre.

■  
Ginette H.

*Il s'agit de parrainer des enfants de demandeurs d'asile en situation dite « irrégulière », qui sont en demande de régularisation, afin de soutenir leurs démarches et de faciliter leur intégration par le biais de leurs enfants scolarisés : ces derniers sont en effet rapidement intégrés du fait qu'à l'école ils apprennent le français en quelques mois et sont souvent de « bons élèves ». Cela a déjà permis en Lozère que des familles obtiennent leur régularisation, grâce au soutien, sous forme de parrainage d'élus.*

**L**e réseau a donc envisagé d'informer et de sensibiliser les élus des Cévennes, et de les amener à parrainer à leur tour les enfants en question. Il a été convenu que chacun des membres présents à la première réunion à laquelle j'ai assisté (23 mai dernier) se chargerait de l'information dans son secteur (Canton du Pont de Montvert, Vallée française, Florac, etc.).

## **Situation des réfugiés :**

De nombreux demandeurs d'asile, dont beaucoup sont originaires des pays de l'Est, (les radios parlent souvent de Tchétchènes), arrivent, soit par leurs propres moyens, soit en ayant été interceptés par les autorités françaises, au « Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile » (C.A.D.A.) à

justifié qu'il paraisse, est de plus en plus difficile à obtenir.

Après le rejet de cette demande intervient un recours de 2 à 3 mois, au terme duquel la Préfecture convoque les intéressés et leur offre une somme pour repartir chez eux. Ils la refusent, le retour signifiant à leur rencontre diverses persécutions, représailles, emprisonnement, torture, disparition, etc., bref, tout ce qui les avait poussés à s'expatrier. La police française les met alors directement dans un centre de rétention ou directement dans un avion à destination de leur pays d'origine. A cette occasion sont employés des moyens illégaux comme le placement d'enfants de moins de quatorze ans dans un milieu fermé. Il faut savoir que chaque préfecture a un quota de gens à expulser, alors... Enfin, pour les cas réputés insolubles, les réfugiés peuvent être placés en Centre de Rétention Administrative pour 18 mois.

## **Le "réseau éducation sans frontières"**



Chambon le Chateau (en Lozère, au nord de Langogne). Ils sont le plus souvent demandeurs du statut de réfugié politique auprès de l' "Office Français des Réfugiés Apatrides" (O.F.R.A.), dont une commission statue... et rejette les demandes. A signaler que certains portent sur le corps des traces de torture bien visibles, ce qui ne semble pas être pris en compte par la commission : le statut de réfugié politique, aussi

## **Parrainage : principe.**

Ces gens parlent peu notre langue, mais leurs enfants scolarisés l'apprennent très vite et s'intègrent généralement bien au milieu scolaire, on en comprend les raisons. La communication avec ces derniers est donc plus facile qu'avec leurs parents, qui de plus ont une certaine méfiance, bien compréhensible, et

ne se confient pas facilement. Les enfants jouent volontiers le rôle d'interprète, ce qui peut permettre le contact avec les parents. En outre l'opinion publique est plus facilement sensible au sort des enfants qu'à celui des adultes. Si l'intégration de ces adultes à notre société peut être discutée, celle des enfants à notre système éducatif est difficile à nier, et à refuser.

### ... Comment faire ?

Il s'agit que les maires, adjoints, conseillers municipaux, responsables d'associations, tous ceux qui *représentent* un certain nombre de leurs concitoyens, et qui sont candidats au parrainage, envoient à la Mairie de Chambon Le Château (laquelle est rompue à cet

exercice) une lettre « Je soussigné(e) ... accepte d'être parrain (marraine) de l'enfant ... ». (Il semble préférable que se constitue une « réserve » de parrainages potentiels car il faut souvent agir dans l'urgence). Il faut joindre à cette lettre une photocopie d'une pièce d'identité.

Lorsque l'identité de l'enfant parrainé est connue du parrain, a lieu à la Mairie de Chambon Le Château une cérémonie analogue à celle des baptêmes civils, qui donne droit à un diplôme en bonne et due forme. C'est aussi l'occasion d'une fête et prise de contact avec les réfugiés concernés, surtout si on y apporte de quoi faire bombance avec eux...



### Dernières nouvelles :

Lors de la réunion du 27 juin, on apprend que deux enfants du CADA sont à parrainer pour Septembre 2008. Sophie PANTEL et Alain ARGILIER seraient d'accord pour être marraine et parrain, ainsi qu'un maire du nord de la Lozère qui s'est proposé. Plusieurs maires et conseillers municipaux des Cévennes se sont aussi proposés pour des parrainages ultérieurs.

Par ailleurs le groupe RESF de Florac, afin de contribuer à trouver des moyens et à faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'association « LIRIDONA » qui aide les familles du CADA, a décidé d'organiser une loterie : tirage sur le marché de Florac le 21 août, le gagnant recevra un panier de produits du terroir, billets à 2 euros, c'est pour les acheteurs de billets un moyen parmi d'autres de soutenir les réfugiés.

Affaire à suivre...

■ Jacques HUGON

IL Y A DES VIDES  
QUE NOS ENFANTS  
N'OUBLIERONT PAS...



Résistance !  
777 d'urgence 0800 700 000 | 06 40 31 80 46  
[www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)



*Il s'agit de renforcer les contraintes administratives qui encadrent déjà les activités des habitants de la zone centrale... et pourtant aucune vague de contestation ne justifie aujourd'hui une telle reprise en main.*

## Parc National des Cévennes, chronique d'une réforme imposée...

**S**econde quinzaine de juin, les citoyens des communes comprenant des territoires dans le Parc National des Cévennes trouvent dans leur courrier la « Lettre d'information du Parc national des Cévennes N° 20 annonçant une révision « du texte fondateur du Parc ». Beaucoup de choses y sont dites, mais en termes tellement généraux que bien peu de monde s'en alerterait :

*« la loi du 14 avril 2006 renforce la protection du cœur du parc national et garantit de cette manière la reconnaissance internationale des parcs nationaux français. Elle rappelle que*

*la préservation du patrimoine des espaces protégés du parc constitue la seule grille d'appréciation des activités humaines qui peuvent être exercées dans ces espaces, qu'elles préexistent ou non au parc. »*

A la même époque, les mairies et communautés de communes reçoivent de leur côté - en un seul exemplaire - copie d'un arrêté inter-préfectoral (Ardèche, Gard et Lozère) du 6 juin annonçant l'ouverture d'une enquête publique programmée du 30 juin au 31 juillet pour modifier le décret de 1970 qui créait et définissait le Parc. Joint à l'envoi, le dossier de consultation de l'enquête, 91 pages dactylographiées, un texte dense, fastidieux à découvrir

et à comprendre. Cette consultation de la population est prévue par le dépôt dans chaque mairie d'un registre où la population peut exprimer son avis et par la présence d'enquêteurs durant trois heures dans chaque chef-lieu de canton.

Lorsqu'on connaît les délais que prennent nos administrations pour se concerter et donner un avis, on ne peut qu'être surpris par ceux laissés aux 300 instances communales et intercommunales pour débattre et se prononcer collectivement. Ajoutons la discrétion des enquêteurs (90 heures de présence), le choix du mois de juillet et la présentation des changements prévus par un lourd dossier, tout cela ne manifeste pas la volonté de consulter tranquillement les populations concernées et surtout d'associer leurs instances publiques, les divers conseils et leurs commissions, aux décisions.

On peut être aussi surpris, à la lecture de ce document qu'aucun diagnostic ne soit publié sur la situation actuelle du P.N.C., sur la trentaine d'années d'existence, sur ce qui a fonctionné ou ce qui mérite une amélioration des contrats de départ. On change les « fondations » de la maison sans dire si on y a été bien ou mal, sans en évaluer l'usage.

Jusque là, la rumeur laissait penser que l'intention principale de cette « révision » était une modification du périmètre de la zone

### Surprise de l'été...





centrale après consultation des communes. Mais la lecture du long document a révélé des enjeux autrement plus importants.

## Les enjeux

Qu'en est-il des modifications préconisées ? Il s'agit de renforcer les contraintes administratives qui encadrent déjà les activités des habitants de la zone centrale. Plusieurs aménagements ou projets des habitants et des communes qui relevaient jusqu'ici d'une autorisation par le Parc seraient interdits par la nouvelle charte et ne pourront être envisagés que par dérogation ; laquelle sera à considérer comme non acceptée si aucune réponse n'est donnée dans les trois mois. On voit là un habile stratagème pour contourner la loi obligeant une instance publique à justifier ses décisions vis à vis des citoyens. Un refus d'autorisation impose explications, le refus d'une dérogation non.

La nouvelle charte en préparation fixe à l'avance et en détail les nouvelles interdictions. Elle décide aussi dès maintenant les derniers lieux pouvant faire l'objet d'un aménagement d'habitat : les

anciens habitats en ruines éligibles sont énumérés site par site, la liste en sera bloquée ; seuls deux hameaux sur l'ensemble du Parc seraient « urbanisables », Bougès et Grizac .

Il n'est pas possible d'énumérer ici toutes les nouvelles restrictions : l'interdiction d'ouvrir de nouveaux chemins indispensables à l'agriculture, au forestage comme à l'installation de nouveaux captages, le contrôle des successions d'exploitations agricoles, jusqu'aux droits d'image des maisons d'habitation dont le Parc s'arroge le droit de contrôler la diffusion.

Il était sans doute nécessaire d'actualiser le contrat fondateur du P.N.C. ne serait-ce qu'au regard des contraintes écologiques qui sont apparues depuis 1970. Un tel renforcement de la protection des sites, lui, relève d'une politique générale de préservation naturelle. Allons-nous vers une zone centrale à laquelle n'accéderont que quelques dizaines de personnes en convois contingentés, comme cela est le cas dans certaines réserves naturelles du Tiers Monde ?

Depuis que les parcs naturels existent, leur mise en place

et leur conservation entrent inévitablement en contradiction avec certains intérêts des populations qu'ils concernent. Mais on peut raisonnablement constater qu'un véritable apprentissage s'est fait chez les habitants des zones protégées par le Parc National des Cévennes en matière de respect des lieux. Aucune multiplication des abus, aucune vague de contestation ne justifie aujourd'hui une telle reprise en main, un tel renforcement des restrictions et de leur contrôle.

Par contre cette politique venue d'en haut vient contrecarrer celles de nos élus locaux (voir Vent des Bancelles N°78 l'interview des cinq maires) qui tous jouent la carte d'un accroissement diversifié de la population. Devront-ils réserver leurs efforts aux seuls territoires communaux de la zone dite d'adhésion (ex « périphérique ») et geler toutes les initiatives dans la zone centrale ? Et que dire des communes comme St Andéol de Clerguemort qui sont en très grande partie dans la zone relevant des nouvelles prescriptions ? Devront-ils brider leurs ambitions en matière de développement du tourisme vert et limiter la fréquentation des zones protégées ? Là aussi le PNC pourrait reconnaître que leur résistance à un tourisme de masse rejoint ses préoccupations.

Au fil des semaines, les intentions du gouvernement se sont peu à peu éclairées et la lecture du premier texte envoyé à tous a pris du relief : oui il s'agit bien d'une démarche descendante : de la communauté internationale qui normalise et labellise les parcs nationaux en passant par l'Etat. Il s'agit de l'application de règles nouvelles imposées d'en haut sans véritable concertation. Et l'on se demande si le renforcement des pouvoirs administratifs du Directeur du Parc n'a pas comme premier objectif de faire passer cette pilule.

●●● Oui il s'agit bien de faire passer la protection de la nature avant tout autre considération qui se préoccuperait de la vie des habitants actuels ou futurs. La préservation du patrimoine naturel serait la « seule » grille d'appréciation pour décider de l'organisation humaine dans le parc.

Malgré les obstacles de publication, de diffusion et de compréhension, l'enquête publique a atteint son but : de nombreux habitants des communes concernées se sont alarmés de cette réforme ; informés par leurs élus, ils ont manifesté leurs réserves, et leur opposition au projet. De nombreuses communes ont réuni en plein mois de vacances leur conseil municipal pour délibérer et faire connaître leur refus : il ne s'agit pas de s'opposer au Parc National dans son principe, ni à une réforme sans doute nécessaire, mais de demander à l'Etat de « revoir sa copie ». Syndicats, chambres consulaires ont pris le relais. Les élus nationaux, députés et sénateurs s'expriment aussi, ceux de la majorité ont invoqué la maladresse de la procédure, des malentendus. Ceux qui ont voté la loi d'avril 2006 à l'origine de la réforme annoncée avouent ne pas avoir prévu ces prolongements locaux là.

Premier effet de cette large contestation, le temps de l'enquête est prolongé de deux semaines supplémentaires.

Le 12 Août une manifestation réunit 1500 personnes (selon La Lozère Nouvelle).

A l'heure où nous écrivons, de nouvelles modalités de concertations sont instaurées qui reprennent les questions à la base.

A suivre...

■  
Maurice JEANNET.

## Premières réactions ...

### Manifestation du 12 août, devant le siège du Parc National.

Le 12 août à 18 heures, sur le parvis du château de Florac, 1500 personnes venues des Vallées Cévenoles, des Causses ou du Mont Lozère se sont réunies pour manifester leur opposition aux nouveaux décrets des Parcs Nationaux.

Mille cinq cent personnes, c'est beaucoup de monde pour une petite ville comme Florac et un territoire aussi peu peuplé que le nôtre.

Étaient présents de nombreux élus de la zone Parc, une majorité d'agriculteurs de toutes tendances politiques, mais aussi de simples habitants, tous se sentant concernés par la nouvelle réglementation.

À la tribune, les discours des différents élu(e)s ont repris point par point les modifications

qu'apporte le décret, soulignant le manque de concertation avec la population et la non prise en compte dans ce décret du fait que le Parc National des Cévennes est un territoire habité, sur lequel le principe d'interdiction appliqué à toutes choses n'est pas admissible, même si des possibilités de dérogations lui sont annexées.

Sans remettre en cause l'existence du Parc, il est donc demandé par les manifestants, une prise en compte de la spécificité du Parc National des Cévennes dans le décret.

La manifestation se poursuit par un défilé dans les rues de Florac, avec arrêt devant la sous-préfecture, puis blocage de la circulation durant une petite heure de la nationale 106.

Manifestation somme toute bon enfant, mais néanmoins déterminée et en attente de la suite que va lui accorder le législateur.

■  
Daniel MATHIEU



**Communiqué de  
presse des Verts-Lozère  
du 8 septembre 2008  
"Parc National, intérêt  
général et acteurs  
locaux"**

Après l'importante manifestation du 12 août à Florac, les Verts-Lozère souhaitent apporter leur contribution au débat en cours sur la révision du décret constitutif du Parc National des Cévennes.

Nous partageons les légitimes inquiétudes de tous ceux qui vivent et travaillent en Cévennes. Le texte du nouveau projet de décret soumis à Enquête Publique n'était pas dans le dossier de la consultation. Il renvoie à une future Charte le détail de la réglementation de leurs activités. Faire une enquête publique en pleine saison estivale n'est pas non plus le meilleur moyen d'organiser un débat fructueux et serein. L'ensemble de cette procédure est un déni de démocratie.

Cependant, nous ne nous associons pas à tous ceux qui sous prétexte de révision du décret, mènent une offensive frontale contre l'existence même du Parc National.

Dans une société dont les règles de production et de consommation intégreraient les impératifs écologiques, il n'y aurait pas besoin de parcs nationaux. Dans



la société française d'aujourd'hui, en attendant la mutation écologique et sociale à laquelle nous travaillons, les parcs nationaux doivent être une transition intéressante.

Les Cévenols sont de fait les principaux bénéficiaires du Parc National des Cévennes, mais ce pays est aussi un « Patrimoine mondial de l'humanité » ! Et l'Etat est responsable devant la collectivité mondiale de la sauvegarde de ce coin de la planète Terre. On ne peut pas demander à des élus locaux, mandatés pour six ans par leurs électeurs, d'être les seuls garants de l'intérêt général. Pas plus qu'à des professionnels (agriculteurs,

forestiers, entrepreneurs, artisans, professionnels du tourisme) préoccupés à juste titre de leur survie économique.

Nous pensons que les richesses naturelles patrimoniales du Parc National ne peuvent être préservées qu'en associant étroitement et réellement l'Etat représenté par

son Administration et la population. Celle-ci ne peut assurer seule la gestion de cet espace. Affirmer le contraire relève de la démagogie.

Le Parc National des Cévennes, seul Parc National métropolitain à être habité en permanence doit devenir un lieu d'expérimentation de modes de production et de consommation écologiques et de participation effective des habitants à l'élaboration des décisions publiques. Les conditions de construction de la Charte, non précisées à ce jour, sont donc essentielles à la réalisation des objectifs mêmes du Parc.

Rappelons aussi que s'il est un domaine dans lequel le Parc National pourrait innover, ce serait en aidant ceux qui veulent expérimenter en Cévennes une nouvelle manière de vivre et d'habiter, plus autonome et moins prédatrice réconciliant ainsi les impératifs sociaux et écologiques. Le Parc National des Cévennes ne saurait être « le musée du désert ».

■  
VERTS-LOZERE  
Claude Lhuillier  
porte-parole



## Ase e fièr de l'estre

*Vaquí 130 ans (en 1878) qu'un escossès nomenat Robèrt Lois Estevenson s'azardèt a descobrir lo pais dempuèi los monts del Velai duscas a las Cevenas per ensajar de pensar lo mal d'amor que lo destimborlava : es per doblidar son amor impossible amb la Fanny Van de Grift maridada Osbourne que decidiguèt de partir tras los serres e los valats que lo menarián en Cevena, país Camisard...*

**M**as çò que i aviá de força estonant es qu'aquel òme aguèt l'idèa de crompar un ase per portar sos bagatges ; un ase per de que es una manida bestia, resistanta, esparnhaira, sobria, pacifica alara qu'un caval es un pauc (a çò que nos diguèt R.L.S) coma las femnas : capricios, crenchos, delicat, de petiota santat. Fins finala cromptèt una sauma - que batejèt Modestina - al paire Adam e rota per la caminada. Al Monestièr sus Gaselha, tot lo monde se trufèt d'aquel coble: Caminar 220km, pendant 12 jornadas, a l'automn, amb una bestia simbèu de capudítge, de manca d'inteligencià....une asenada ! Pasmens cal rendre justícia en aquèl animal que dempuèi totjorn a rendut de servicis a l'òme : Tota la sèuna vida l'a passat a : o

Rossegar : laurar los bancels, los camps ; ravala lo fen e lo fens ; tirassar lo bòsc ; carregar las crompadissas del mercat de la fièra.

A estre bescantat : i a qu'a legir las fablas de Joan de la Font ont pòrta la misèria del mond e ont es l'espect de la societat.

E la medisença contunha amb lo lach de la sauma : se disiá que popar de lach de sauma podriá aver de consequencias dramaticas sus l'inteligencia ; se qualqu'un te disiá : « As popat de lach de sauma ! » aquò voliá dire qu'èras lo bedigas del vilatge.

Dins aquela vida d'esclau, urosament i aviá de còps, de momentons un pauc mai agradius : lo jorn ont l'on menava l'ase per saltar la cavala per metre en rota un miòl o lo jorn ont la saume se fasiò plaser amb lo caval dins l'esper d'aver un bardòt. aquò's tot.



Mas uèi acabat aquèl temps ! Uèi aquèl ase, aquela sauma fan partida de las imatges d'Espinal de la societat rurala. Uèi l'ase a agut son mai 68 ; es fièr d'el : d'apassionats l'an salvat alara qu'aviá mancat de disparèisser.

Uèi l'ase e la sauma an lor revenge : Coma la raça Aubrac, lors pursangs, los Top modèls an un quasern de cargas que definis las caracteristicas sèunas ; de pertot s'encontran de concorses de seleccion. De mai, e aquò's risolièr, lo lach de sauma es força reconegut : seriá lo lach que s'apresa lo mai del lach mairal ; e es

pas tot : un produccion de sabons e cosmetics diverses s'es desenvolopada : la pèl entreteguada al lach de sauma seriá pus dolça !!! Amics, la victòria asinièra es segura: sus totes los camins de passejada ases e saumas son aquí per lo plaser dels randonaires e mai que mai dels enfants.

De segur aquèl Escossès-que a son retorn maridarà la Fanny-èra un vertadièr devancièr .

E fins finala, totes los ases e las saumas qu'endralhan lo camin ESTEVENSON - GR 70- (e totes los autres) lo desencusan dels còps de tricas recebuts e lo granmerceján.

■  
**Alain PANTEL**  
l'ase de servici

### Qualquas dichas :

Bastar l'ase per lo cuol : s'y prendre mal

Lo còp de pè de l'ase : un vengeance tardive

Ferrar la miòla : s'enrichir

Ase de mièja, n'on es jamai plan embastat : Ane partagé n'est jamais bien bâti.

Fa mechant far bèure un ase qu'a pas set : Pas facile de décider quelqu'un qui n'en a pas envie.



# Tempête de délibérations .....

Pont de Montvert  
Conseil Municipal  
du 14 avril 2008

Présents : tous  
Secrétaire de séance : Yves  
Élie Laurent

## Désignations complémentaires:

- 4 correspondants pour le système GALA (prévention des catastrophes naturelles Sophie Pantel, François Folcher, Frédérique Flocher et Catherine Pantel)
- une correspondante pour la prévention des pandémies : Catherine Pantel
- un correspondant pour ministère de la Défense : Maurice Plagnes
- un correspondant pour les affaires de sécurité civile : Maurice Plagnes

**Budget 2008:** Le Conseil adopte le budget primitif 2008 à l'unanimité:

- fonctionnement: dépenses : 813 315,00 euros/recettes : 987 093,00 euros
- Investissement : 866 677,00 euros/927 957,00 euros
- solde : + 185 400,00 euros
- la population peut consulter en mairie les détails des différents postes.
- Les investissements prévus en 2008 sont les suivants : station d'épuration, garages communaux, moulin et fontaine de Villeneuve, réhabilitation du vc1, captage de Grizac, aménagement du village 1ère tranche, équipement informatique de la mairie. (pour mémoire, les travaux suivants, réalisés en 2008, sont imputés sur le budget de la communauté de communes : office de tourisme et le logement F3 au dessus, restauration du Pont du Tarn)

- Il est décidé conformément à nos engagements de ne pas augmenter les taxes sur le foncier bâti et non bâti, professionnelle et d'habitation.

## Demandes de subventions 2008 à déposer aux financeurs pour les projets de la commune en 2008:

- station d'épuration : dossiers à déposer auprès du conseil général, de l'agence de l'eau et du pnc - aménagement de village 1ère tranche (aménagement du parking du temple, réhabilitation du bâtiment de la mairie, aménagement de l'extérieur de la poste, divers travaux de sécurité, peinture grilles et portes de cimetières, réhabilitation et construction de toilettes et vidange de camping car ... demandes de subvention pour 50% au cg48 et pour 30% au conseil régional
- équipement informatique pour la mairie et mise en réseau : dge, conseil général 48 (ped) ancienne école de prat souteyran : dge, conseil général 48 et conseil régional
- réhabilitation du vc 1 entre Bellecoste et le Mas de la Barque : cg4g
- reconduction des dossiers dge pour les garages communaux et le temple non acquises en 2007

## Subventions aux associations:

- Le Conseil procède au vote des subventions des associations sur la base des demandes formulées, sont donc attribués
- Stevenson 800 €
  - Passe Montagne 1300 €
  - Comité des Fêtes de Pont de Montvert 1500 €
  - Balai Brosse 50 €
  - Foyer Socio Educatif de Florac 150 €
  - FNACA 500 €
  - Entente cantonale de Foot 150 €

- Cineco 700 €
- Accrochés 600 €
- Association Sportive Collège de Florac 100 €
- Les Amis du Livre 800 €
- Usep Tour de Lozère 100 €
- adhésion châtaignes et marrons : 80 €
- les Sources Vives 200 €
- Les Monts verts 200 €
- ASA-DFCI 2 500 € (car sommes attribuées en 2007 non payées par la précédente municipalité faute de trésorerie)

## Questions diverses :

- Décision d'équiper la commune d'un vidéo projecteur numérique qui pourra être mis à disposition des associations locales.
- Demande du collège de Vialas, pour le prêt du barnum pour le Vendredi 30 Mai: le conseil municipal souhaite être indemnisé du temps passé par les agents communaux pour le transport et le temps de montage et préserver notre matériel
- Demande d'un camion pizza de s'installer pendant la fête du Pont : autorisation refusée.
- Décision de fixer et d'encaisser une redevance (10 euros le m2, prix inchangé depuis 2005) pour l'occupation de l'espace public, et de procéder au préalable au métrage des surfaces concernées (Maurice Plagnes).
- Décision d'équiper les employés communaux, femmes et hommes, de tenues de travail adaptées à leurs tâches. ■

Pont de Montvert  
Conseil Municipal  
du 16 mai 2008

Présents : Tous sauf Maryse  
Bres  
Secrétaire de séance: Sophie  
Pantel

- 1) Approbation du conseil municipal du 09 avril à l'unanimité
  - 2) Distributions des documents suivants : programme d'actions du pnc pour 2008, présentation des actions de l'office de tourisme cantonal, le programme d'animation du Pont pour cet été et le programme de la visite cantonale de Mme la Préfète le 12 juin prochain
  - 3) Il est rappelé par le maire qu'il faut aller afficher : le compte rendu du 09 avril, l'annonce de la réunion publique et le tableau des nouvelles tournées pour les ordures ménagères.
  - 4) Distributions de doubles de clés de la mairie : le maire, les 3 adjoints ainsi que Frédéric Folcher, Maurice Plagnes et Yves Élie Laurent.
  - 5) Adhésion au CNAS : la loi fait obligation de mettre en place une action sociale pour les agents communaux, il est donc décidé d'adhérer au cnas, rétroactivement au 1er janvier: aides aux vacances, prêts, rentrées scolaires, réduction dans certains magasins....
  - 6) Assujettissement à la tva/station d'épuration: les travaux commenceront bien début juin, Mme Thomas donne son accord pour traverser sa parcelle et demande en contrepartie qu'elle soit clôturée. Le conseil général et le pnc ont donné leur accord pour le financement, notre dossier passe en commission début juin pour l'agence de l'eau, nous avons toutes les autorisations pour débuter les travaux avant l'arrêt attributif de l'agence de l'eau, le plan d'épandage est en cours.
- La commune récupérera la tva seulement au bout de deux ans soit l'obligation d'avoir une ligne de trésorerie à 4000 euros de frais bancaire par trimestre soit à peu près 32 000 euros de

perdus qui hypothèquent notre capacité d'investir et donc certains de nos futurs projets. Il existe une solution pour récupérer la tva dans le trimestre : assujettir à la tva à 5.5 % et nous on la récupère à 19,6 % soit un gain de l'ordre de 25000 euros et un impact minoré pour les familles. Pour la consommation d'une famille de 4 personnes par exemple, soit 150 m3 par an, le surcoût financier est de 14 euros par an. Adoption à l'unanimité.

Par ailleurs, le cm du Pont réaffirme sa volonté de voir s'établir une clé de répartition entre Fraissinet et le Pont à 20/80 pour les travaux, les frais de trésorerie inhérents au projet et l'entretien de la future station pour les raisons suivantes :

- si l'on prend comme critère la population permanente : le règle de répartition est de 33/67, si l'on prend comme critère la population estivale en période de pointe ; c'est 17/83, c'est pourquoi la proposition était de couper « la poire en deux » : 25/75.

- La recherche de financement a été portée par le Pont, le secrétariat et le suivi du dossier aussi.

- Sur ce secteur du village, la commune de Fraissinet a de nombreuses possibilités d'extension donc de connexion au réseau.

- Fraissinet n'a pas de foncier correspondant aux directives pour mener un projet station d'épuration seul.

- Fraissinet va bénéficier d'une rampe d'accès au Tarn.

- La période estivale de pointe ne dure qu'un mois au Pont.

- C'est l'agence de l'eau qui a imposé de surévaluer la capacité d'équivalent habitant. Il est décidé de rencontrer au plus tôt la municipalité de Fraissinet

7) Le jeudi 12 juin prochain, Mme Debaisieux, préfète de la

Lozère se rendra au Pont pour une visite cantonale. Le programme est le suivant : visite du chantier de la station d'épuration, de l'école, réunion de travail avec tous les élus du canton, visite de la crèche, de la boutique des artisans d'arts et inauguration de la maison de l'emploi à 15h 15 et du centre infirmier à 16h. L'assemblée générale départementale de l'adm aura lieu aussi à la maison du Mont Lozère au sein de laquelle Odile Rival recevra le trophée du bénévolat.

8) Voie communale n°1 : Il est décidé d'attribuer à Yves Servières le marché : pour 2008, remise en état de la voie entre bellecoste et le mas de la barque plus l'entretien de la première partie pour 5000 euros ; en 2009, tout l'entretien annule pour 1500 euros. Les Ponts de Bellecoste font l'objet d'un nouveau dossier de subvention dans le cadre du programme patrimoine nous permettant ainsi d'avoir 80 % de subvention et non 50 %, le chantier initial a été remis en cause par la MISE.

9) Camping : le conseil adopte à l'unanimité le nouveau règlement du camping qui prévoit que désormais :

- le maire peut décaler l'ouverture de quelques jours en cas de mauvais temps

- qu'il est interdit de jouer aux boules dans les allées au sein du camping

- que l'accès à la rivière reste ouvert à tous

- qu'il est interdit de garer ses véhicules au sein du camping sauf si résidents

- tout branchement pirate (eau/électricité/rejet assainissement dans le Tarn), délimitations de terrain sont interdites.

Il est décidé d'envoyer un courrier aux loueurs à l'année les remerciant de leur fidélité, précisant nos orientations et travaux envisagés quant à ce

camping et le nouveau règlement et leur demandant de remettre en état les emplacements non-conformes au nouveau règlement sous peine d'expulsion du camping.

10) congrès départemental fnaca : Maurice Plagnes présente aux membres du conseil l'article paru sur le journal « l'ancien d'algérie » et remet à chacun le programme complet. La mairie mettra à disposition 2 agents communaux du mardi 17 juin au 21 juin inclus

pose de banderoles, aller chercher des sanitaires, nettoyage prés pour garer les voitures, montage barnums, bancs à transporter...

La mairie fera démonter les grillages des actuels tennis François doit se renseigner pour les branchements eau et EDF.

Un arrêté devra être pris pour interdire l'accès aux voitures sur le parking du temple lieu où sera installé le monument aux morts et pour autoriser les habitants du Pont à aller se garer au camping pour lever le maximum de voitures.

Une réunion est prévue le 06 juin au soir pour mobiliser des bénévoles.

11) Il est décidé de mettre en place à titre expérimental pour cette saison une navette (minibus) le mercredi matin, jours du marché, afin d'éviter le croisement et le passage des véhicules des locaux et les inciter à se garer à l'entrée du village tout en les aidant pour porter les courses lourdes : la navette ira du parking du temple à plaisance et du camping au terrain actuel de tennis.

12) Tous les dossiers de subventions ont été déposés dans les temps avant fin avril : nous avons déjà des réponses positives pour le vc1, la station d'épuration et l'aménagement du village pour les financeurs que sont le con-

seil général et l'agence de l'eau. 13) Compte rendus réunions diverses journée bois CAUE, SIEGT, SICTOM, SIVU du haut tam, SIVOM, association REEL.

14) Points sur les travaux en cours:

- Ferronnerie en cours, murs cimetières, wc placette, plomberie wc et radiateurs Mr Ghersinu, Chemin à grizac, Assainissement parking du temple : permission de voirie, Assainissement Donizetti, Murs parking du temple.

15) Il est procédé à une présentation des différentes candidatures pour pourvoir les deux postes d'agents communaux.

16) Urbanisme : lettres aux financeurs du Plu sont parties, lettres pour Robert Chapelle et Sylvie Plagnes aussi afin de régler les passages pour le projet du pré Platon, plus une lettre pour Mme la préfète pour acheter la baraque du cantonnier.

17) Questions diverses :

- 1er juin Finiels : arrêté à prendre pour le marché, autorisation donnée pour prêt de barnums, tables et chaises, mise à disposition employés communaux le vendredi 20 mai et le dimanche 1er juin de 10h à 13h.

- Maurice Plagnes est chargé de chercher un véhicule pour les employés communaux.

- Point sur les dates à venir :

- Lundi 19 mai : bureau de la communauté à 18h00 au Pont

- Mardi 20 : 9h30 : SDEE pour devis enfouissement réseaux secs, 12h : CCAS, 18h réunion avec mairie de Fraissinet

- Vendredi 23 : réunion pour l'aménagement du quai à 9h30.

- Samedi 24: réunion publique pour la station d'épuration.

- Lundi 26: 9h30 renouvellement agrement gite, 14h30 CCI bois énergie/étude chauffage mairie.

- Mercredi 28: conseil communautaire.



- les activités sportives et de loisirs qui n'étaient pas réglementées le seraient,  
- il est créé un droit d'image dont le PNC serait propriétaire; le propriétaire d'un immeuble en zone cœur n'en est plus le propriétaire,

- en matière d'urbanisme, l'absence de réponse du PNC vaut refus,

Au regard de ces dispositions projetées, le conseil municipal adopte une délibération exprimant un avis défavorable sur ce projet.

Une information sera faite auprès de la population sur la tenue de cette enquête, invitant les habitants à prendre connaissance de ce texte et à formuler en nombre leur avis lors de cette enquête qui se déroule jusqu'à fin juillet.

#### • **Projet d'acquisition de la maison cantonnière :**

Suite au courrier adressé à Mme la préfète, le service des domaines nous a fait part de l'estimation du bien: 2.500 €.

Le Conseil Municipal confirme son souhait d'acquisition de cette maison. Cependant, compte tenu des travaux à réaliser sur la toiture ( estimés à 800 €) et divers autres travaux, la commune propose l'acquisition au prix de 2300€. Alain Jaffard est chargé de faire un courrier dans ce sens aux services des Domaines.

#### • **OCAGER: (Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural)**

L'étude financée par le Conseil Général et le Conseil Régional a été remise aux communes concernées. Cependant la région a fait connaître son intention de ne pas poursuivre son investissement dans cette opération, ce qui remet en cause la mise en œuvre de cette étude de fond abordant le sujet dans une approche globale des problèmes.

Sophie PANTEL propose que soit examiné pour le Pont les points urgents de cette étude concernant les agriculteurs de la commune et étudié comment les traiter dans l'hypothèse ou l'OCAGER serait arrêtée.

Ce sujet fera l'objet d'un examen et débat lors d'un Conseil Municipal de la rentrée.

#### • **Maison sanitaire:**

La commune projette l'acquisition de la Cure. La négociation est en cours avec l'économiste du diocèse de Mende. Nous avons reçu un courrier de leur part nous demandant quel est l'objet de cette acquisition.

Sophie PANTEL expose le projet de création d'une Maison sanitaire pour les jeunes en difficulté avec la nourriture (boulimie, anorexie). Cette maison serait un centre d'accueil après hospitalisation avant retour à la vie courante. Ce projet, qui pourrait générer 6 à 10 emplois sur la commune, a été porté à la connaissance du diocèse. Mme le Maire propose au Conseil de mandater une chargée d'études, Annie HUGON, pour conduire les études nécessaires à la mise au point du projet. Le montant de cette prestation sur 6 mois s'élèverait à 3.000 €.

Le conseil municipal adopte cette proposition.

#### • **Projet de maison de retraite:**

La commune a reçu un courrier de personnes privées cherchant un site pour implanter une maison de retraite pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le projet nécessiterait un terrain de 2 à 3 hectares.

Une réponse favorable a été adressée en réponse à cette démarche. Les terrains pouvant être proposés étant ceux dont la commune est propriétaire à Fontchaldette.

• **Sophie PANTEL** fait part au Conseil du rendez-vous programmé le 12 juillet avec un chirurgien-dentiste qui souhaiterait installer un cabinet au Pont de Montvert.

#### • **Label « Terre d'avenir »**

Sophie PANTEL présente un compte-rendu d'un colloque qui s'est tenu à Fournels . Ce label vise à identifier les collectivités :

- abordant le développement durable de manière concrète,  
- élaborant un agenda 21.

Le Conseil Municipal décide de se porter candidat. Albert DOUCHY est chargé de formaliser le projet de candidature.

#### • **Aide aux entreprises par l'ADSL:**

Plusieurs prestataires de tourisme ne sont pas desservis aujourd'hui par l'ADSL et ne sont pas éligible à cette desserte par le réseau filaire.

Ils souhaite s'équiper d'équipements de réception par satellite et ont demandé si la commune pouvait leur apporter une aide financière en la matière. Le coût d'installation varie entre 350 et 599 €.

Une expérience de ce type a vu le jour à Ste Enimie où le SIVOM a pris en charge une partie de l'investissement.

Après débat le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide financière de l'ordre de 50%. Celle-ci sera forfaitaire, d'un montant de 200 € et versée sur présentation de factures.

Cette aide exceptionnelle est strictement réservé aux seules entreprises qui ne peuvent être raccordé par le réseau classique

#### • **Point sur les travaux**

- Station d'épuration: l'entreprise Rouvière a construit le gué sur le Tarn. Les travaux de fond de forme du premier bassin sont engagés. L'entreprise Sévigné doit intervenir dès le 15 juillet prochain. Un panneau de commu-

nication informant le public sur les financeurs des travaux va être installé. En ce qui concerne les financements, les arrêtés attributifs de subvention ont tous été reçus.

- Captage de Grizac : trois entreprises ont été retenues après consultation: Sud Forages, Bourrely et Rodier. L'entreprise Sud Forages démarrera les travaux en septembre. La réalisation des travaux nécessitera une coupure de l'alimentation en eau du hameau et il convient de prévoir un approvisionnement durant cette période.

- Moulin de l'Hôpital et fontaine de Villeneuve: une consultation des entreprises a été lancée. Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de maçonnerie et de toiture à l'entreprise Bruno DURAND. Les travaux devraient démarrer en octobre.

Un projet identique pour la fontaine de l'Hermet (don de Mme CROS ALLIER) est à monter avec le PNC pour un financement et réalisation en 2009.

- Ponts de Bellecoste : la DDE a établi l'APS du projet. Les demandes d'autorisation ont été déposées auprès de la MISE et du PNC. Le Conseil Municipal donne son accord pour engager les procédures de consultation d'entreprises. Des dossiers de demande de subvention ont été déposés au titre du programme patrimonial.

- Parking du Temple: le mur est terminé. En ce qui concerne le projet de WC publics, le Conseil Municipal valide le choix de Mr VANEL comme Maître d'œuvre. Ce dernier nous proposera un projet sur la base des modifications que François FOLCHER portera à sa connaissance. Dès réception des plans, Alain JAFFARD établira le dossier de permis de construire.



**Saint Frézal**  
**Conseil Municipal**  
**du 11 avril**  
**2008**

Présents:

M. LIEBER Jean-Claude,  
Maire

M. HUGON Jacques, 1er Ad-  
joint

M. VENTURA Alain, 2ème  
Adjoint

Mmes SALMERON Fa-  
bienne, LIEBER Marie-Chris-  
tine, DIDIER Anne-Marie,  
DUQUENNE Isabelle.

MM. COVELLI Philip,  
GOURDON Marc, JEANNET  
Maurice, WARMERDAM  
Eduardus.

Secrétaire de séance: Fabienne  
SALMERON.

**ORDRE DU JOUR :**

Ce compte-rendu est adopté à  
l'unanimité après quelques  
corrections.

- Prise de notes et rédaction  
des comptes rendus

Mme Elisabeth MARTZ a ac-  
cepté d'assurer ce secrétariat.  
Après un essai pendant les  
deux prochaines séances elle  
prendra éventuellement un en-  
gagement plus durable.

- Comités consultatifs  
(Commissions spécialisées  
dans divers thèmes)

Il est convenu qu'ils fonction-  
neront dans un premier temps  
entre élus, avant d'inviter des  
habitants à partager leurs tra-  
vaux (sept 2008). Ils seront  
pilotes chacun par animateur  
chargé de fixer la date des ren-  
contres, d'organiser la mise en  
oeuvre des travaux et leur  
compte rendu au conseil mu-  
nicipal.

On s'accorde pour remplacer  
les compte rendus des réu-  
nions par la rédaction d'un do-  
cument évoluant de rencontre  
en rencontre, organisé par  
thème et par question (fiches  
de synthèse). Les comités se-  
ront pour le moment portés  
chacun par un élu référent.

On désigne des animateurs  
provisoires et la composition

suivante :

**ENVIRONNEMENT :**

Marie-Christine Lieber  
(animatrice),

Anne-Marie Didier, Marc  
Gourdon, Philip Covelli, Jac-  
ques Hugon, Fabienne  
Salmeron

**DEVELOPPEMENT ECO-  
NOMIQUE :**

Jacques Hugon (animateur),  
Isabelle Duquenne, Anne-Ma-  
rie Didier, Marie-Christine  
Lieber, Erwin Warmerdam,  
Philip Covelli

**URBANISME :**

Alain Ventura (animateur),  
Philip Covelli, Anne-Marie  
Didier, Marc Gourdon,  
Maurice Jeannet, Marie-Chris-  
tine Lieber, Erwin  
Warmerdam.

ADSL : échange d'informa-  
tions

Le Conseil Général de Lozère  
et le «Pays des Cévennes» se  
seraient mis d'accord : la pre-  
mière de ces instances qui  
aboutirait dans ses démarches  
serait maîtresse d'ouvrage de  
ce service cofinancé par la se-  
conde.

Le choix des techniques fait  
débat. On convient que seul  
un très haut débit permettrait  
un développement économique  
local viable.

J. Hugon informe le conseil :  
un certain nombre d'habitants  
se préoccupent du danger non  
encore évalué du système Wi-  
max.

Menace de suppression d'un  
poste d'institutrice

M. le maire a transmis d'abord  
par fax, compte tenu des dé-  
lais, puis par courrier notre dé-  
libération du 24 mars refusant  
que disparaisse une des classes  
de l'école. Cette démarche a  
été appuyée par une lettre des  
parents d'élèves, par une déli-  
bération du CM de St-Andéol  
et par une intervention de no-  
tre Conseillère Générale  
Sophie Pantel. M. l'inspecteur  
d'Académie semblerait ne pas  
vouloir tenir compte  
de l'évolution positive des ef-  
fectifs entre Novembre 2007  
et Septembre 2008 .

D'après notre Conseillère Gé-  
nérale, il semblerait que les 2  
postes seraient maintenus pour  
la rentrée 2008.

Ouverture de l'école hors  
temps scolaire pour soutien  
des élèves en difficultés,  
assuré par des enseignants.

La demande de l'inspection  
académique arrive trop tard  
pour être prise en compte. La  
question sera posée lors d'un  
prochain Conseil.

**Budgets 2008**

- J. Hugon 1er adjoint et délè-  
gué aux affaires scolaires pré-  
sente le budget Caisse des  
écoles 2008.

En dépense, les cotisations  
aux caisses de retraite  
(ircantec) ont augmenté d'une  
année sur l'autre. Nous réglons  
en effet les charges pour du  
personnel en congé de mater-  
nité comme pour les rempla-  
çants.

En recette, on constate une  
fois de plus l'engagement fi-  
nancier de la municipalité pour  
l'école 30.300 € (les 3/4 du  
budget de l'école et 12,7% du  
budget général).

La commune de St-Andéol  
devrait augmenter sa partici-  
pation, l'organisation des trans-  
ports scolaires étant plus coû-  
teuse.

Le conseil vote à l'unanimité  
le budget Caisse des écoles  
2008.

- Le maire J.C. Lieber présente  
le budget AEP 2008  
(Adduction d'Eau Potable)

Dépenses : on constate le coût  
excessif des analyses de la  
qualité de l'eau pour chacun de  
nos 8 captages (8.000 € soit  
37% du budget), cela grève  
lourdement nos capacités  
d'investissement dans  
l'amélioration des installa-  
tions.

Des démarches doivent être  
engagées auprès des autorités  
compétentes afin de suggérer  
la mutualisation des frais  
d'analyses au niveau  
départemental

Le compte investissement

fait apparaître le règlement des  
travaux sur le captage du Chey-  
len. Il va falloir chercher de  
nouvelles aides et engager de  
nouveaux emprunts pour amor-  
cer de nouveaux travaux. Des  
solutions devraient être envisa-  
gées pour la mise aux normes  
des captages du Cheylen et des  
Maresques. Un financement  
doit être trouvé.

Le conseil vote à l'unanimité  
le budget AEP 2008.

- A. Ventura, 2ème adjoint,  
présente le budget 2008 du  
COMPTE GENERAL

Coût du garage communal :

A. Ventura demande au conseil  
de voter une augmentation de  
2.285 € pour installer dans la  
dalle du 1er étage des réserva-  
tions en prévision d'un chauf-  
frage par le sol. Le conseil vote  
à l'unanimité cette augmenta-  
tion des dépenses  
d'investissement.

Endettement :

la commune arrive au terme  
d'une période d'endettement.  
L'accès à de nouveaux emprunts  
est à nouveau possible.

Cadastrage des routes :

15.000 € sont prévus afin  
de cadastrer et officialiser les  
voies publiques et ouvrages  
divers financés et réalisés  
autrefois par la commune.  
7.000 € de subventions  
sont sollicités au titre des  
PED auprès de notre Con-  
seillère Générale, Sophie Pan-  
tel.

Ces régularisations devront  
se faire devant notaire, afin  
d'éviter toute contestation  
future. La route d'accès au  
Bois de Pantel, celle de  
l'Arbousset, celle de  
Conches ainsi que divers ou-  
vrages d'AEP devront en faire  
partie.

L'exemple de la route d'accès  
à Vimbouches Haut, régulari-  
sée et cadastrée en 2007  
avec l'accord et le soutien  
(gratuité des cessions) de  
tous les propriétaires, est  
cité par le Maire qui souligne  
l'intérêt de ces régularisa-  
tions qui se justifient par  
l'entretien et le déneigement  
de ces voies d'accès existantes  
mais non officialisées.

# Tempête de délibérations.....

## Saint Frézal Conseil Municipal du 11 avril 2008 (suite)

- Réparations et aménagements des abords des parkings :

Ces travaux concernant les parkings de la mairie, de Pérens Haut et du Viala peuvent être subventionnés. Une demande sera déposée auprès du Conseil Général de la Lozère. Accord de l'ensemble du Conseil pour confier ces démarches à M. le Maire.

- Acquisition et réhabilitation d'immeubles :

l'acquisition de locaux d'habitations est mieux aidée par des subventions que leur réhabilitation à vocation sociale. On devra donc envisager plusieurs étapes dans les travaux de l'Arbousset.

- Acquisition de matériel de débroussaillage :

Une aide de 35% sur un coût estimé à 1.600 € H.T., pourrait être obtenue au titre de la DGE, pour l'acquisition de matériel du débroussaillage nécessaire à l'entretien des voies et terrains communaux. Accord de l'ensemble du Conseil pour effectuer cette demande et acquérir ce matériel. M. le Maire est chargé de ces démarches.

Le conseil vote à l'unanimité le budget général de la commune 2008.

### Questions diverses

- Mise en location d'habitations par la commune  
Le maire désire qu'une commission se mette en place pour proposer un cahier des charges afin de fixer les critères d'attribution des logements sociaux à l'avenir.

- CFD (Chemin De Fer Départemental)

La communauté de communes demande une délibération : c'est elle, désormais, qui sera représentée au syndicat qui

s'occupe de l'aménagement du CFD.

- Communauté de Communes

La communauté de communes accepte la proposition de notre conseil de nommer des suppléants dans notre représentation.

J. Hugon aura E. Warmerdam comme suppléant,

J.C. Lieber aura M. Gourdon comme suppléant,

M. Jeannet aura A.M. Didier comme suppléante.

Pour ce faire, une modification des statuts de la communauté de communes est nécessaire.

Accord de l'ensemble du Conseil pour cette modification ainsi que pour l'ajout d'un vice-président supplémentaire ce qui porte à 6 le nombre des vice-présidents à la communauté de communes.

- SIVOM des Sources du Tarn

Les communes du canton (dont Vialas) gèrent ensemble quelques services, ex : le transport à la demande.

E. Warmerdam, J. Hugon et A. Ventura sont nommés délégués titulaires à ce SIVOM, P. Covelli étant suppléant.

- Pays des Cévennes

Sont désignés par la commune pour siéger au Comité Syndical du Pays des Cévennes :

J. Hugon titulaire, M. Jeannet suppléant.

- CCAS

Le C.M. de St-Andéol a saisi le conseil de la Communauté de Communes de son désir de mettre en place un CCAS commun aux 5 communes.

Le Pont de Montvert et Fraissinet de Lozère ont chacun un CCAS assez actif qui intervient pour entretenir un lien social de proximité et ne voient pas l'intérêt d'un CCAS sur un territoire plus vaste. Ne pourrait-on pas étudier la mise en place d'un CCAS pour les 3 autres communes?

- Taxe de séjour (pour 2009)

M. le maire propose qu'on

uniformise le taux des taxes de séjour entre les communes de la communauté. Les différences ne sont pas justifiées. On garderait par contre des périodes de perception différentes.

Un alignement sur les tarifs les plus élevés fera passer la taxe d'un meubl 1 épi de 0,20 € à 0,30 € celle de 2 épis de 0,30 € à 0,35 €. Les gîtes d'étape de moins de 20 lits de 0,20 € à 0,30 €. Accord de l'ensemble du Conseil.

La séance est levée à 21h30, l'ordre du jour étant épuisé.

## Saint Frézal Conseil Municipal du 12 mai 2008

Présents : M. LIEBER Jean-Claude, Maire

M. HUGON Jacques, 1er Adjoint

M. VENTURA ALAIN, 2ème Adjoint

Mmes SALMERON Fabienne, LIEBER Marie-Christine, DIDIER Anne-Marie,

DUQUENNE Isabelle. MM COVELLI Philip, GOURDON

Marc, JEANNET Maurice,

Absent excusé : WARMERDAM Edouardus, donne procuration à J-C LIEBER.

Secrétaire de séance : Marie-Christine LIEBER.

CFD (Chemin de Fer Départemental) :

Le maire, Jean-Claude LIEBER informe en préambule que la délibération au sujet des délégués de la Communauté de Communes au syndicat mixte pour l'aménagement en voie verte de l'emprise du CFD dans la Vallée Longue, n'est pas validée par la Préfecture. Ce sont les communes qui désignent

pour cette instance, un délégué et un suppléant.

Jean-Claude LIEBER est désigné comme délégué, Philip COVELLI comme suppléant.

Jean-Claude LIEBER rappelle que le Syndicat mixte est chargé du montage du projet d'aménagement de cette voie.

Le Syndicat mixte de la Vallée longue aura pour présidente, Sophie PANTEL, pour vice-présidents, J-C LIEBER et le Conseiller Général Robert AIGOIN.

### ORDRE DU JOUR :

Compte Rendu du Conseil Municipal.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 11 avril est adopté à l'unanimité.

Resultat des négociations entre le Maire et m. VEILLARD.

Depuis 14 ans la municipalité de Saint Frézal est en conflit avec M. VEILLARD pour des raisons diverses.

- Au sujet du V.C. 19 : Par jugement du 24 novembre 2007 le Tribunal de Grande Instance de MENDE a déclaré « M. VEILLARD propriétaire du chemin litigieux » sur la base des documents présentés au procès.

- Au sujet des droits d'eau : Un procès est en cours, M. VEILLARD sur la foi de documents anciens transmis par ses ancêtres prétendant à un droit représentant la moitié de l'eau de la Grande Fontaine du Cheylen (qui se trouve actuellement sur un terrain acquis par la Commune).

J-C LIEBER présente dans l'espoir de mettre fin à ces situations conflictuelles, une « transaction entre M. VEILLARD et la Commune de Saint Frézal de Ventalon » élaborée avec l'aide de Maître POTIER, notaire à FLORAC.

Ce projet de transaction est lu

au conseil. Un débat animé s'ensuit : Doit-on accepter le principe de concessions réciproques afin de s'acheminer vers une solution amiable aux conflits passés et à venir ? Ou doit-on laisser à la justice et aux avocats le soin de trancher entre les deux parties ?

Le conseil décide à l'unanimité de voter dès aujourd'hui sur cette question.

Le conseil, par dix voix pour et une voix contre (M. Alain VENTURA, qui salue le travail entrepris par Jean-Claude LIEBER, mais considère que la « transaction », notamment au niveau des chemins, n'est pas équitable pour la commune.

En effet aucune solution autre que de diriger les randonneurs sur la route goudronnée du Salson - sur environ 1 km - n'est proposée pour détourner la portion du P.R. « le Ravin de l'Enfer » entre les Bouscas et la crête au dessus de l'Arbousset, circuit qui passait sur le V.C. 19), accepte cette transaction et confie à son maire J-C LIEBER la responsabilité de réaliser tout acte conforme à cette décision. Le conseil accepte d'assumer les frais engagés par un tel acte, frais de notaire et de cadastrage en découlant.

Dans un esprit d'apaisement, les conseillers municipaux proposent que rapidement des pancartes et des balises soient apposées sur l'itinéraire dit « du ravin de l'Enfer » détournant les randonneurs de la propriété de M. VEILLARD en attendant de trouver une solution de détournement plus satisfaisante.

- Règlement de l'acte d'achat et de servitudes sur le bassin aep de penens

La SCI Basefi et Robert Viala, propriétaires d'une parcelle sur laquelle a été construit le bassin AEP de PENENS, sont d'accord pour vendre à la com-

mune, après cadastrage, l'assise de cet ouvrage. La SCI BASEFI accorde à la commune une servitude perpétuelle de passage sur sa parcelle, en échange d'un droit sur le trop-plein du bassin, afin que l'entretien du bassin puisse se faire. Le maire sera habilité à réaliser toute opération se rapportant à cette affaire.

**BASSIN DU VIALA.**

Madame Katrien VANDENBROUCKE fait cadeau de l'assise du bassin AEP du VIALA prise sur sa propriété. L'affaire est en cours de signature. Le conseil la remercie pour ce geste.

Le point sur l'école.

Lors de la réunion du conseil d'école deux demandes ont été faites à la commune :

1) Que la mairie s'associe au projet pédagogique ECO-ECOLE qui consisterait entre autres à servir à la cantine des produits locaux (fruits et légumes). J-C LIEBER suggère que cette proposition soit d'abord débattue avec les cantinières. Après discussion, le Conseil se dit prêt à soutenir ce choix d'une alimentation équilibrée de qualité mais il faudra étudier les coûts de ce choix.

2) Un élève de maternelle ne peut supporter une température supérieure à 28°. Il faudra donc trouver une solution pour tempérer la salle de classe. Jacques HUGON se charge de l'étude. Pour le moment la pose d'un store extérieur est envisagée.

- Service de garderie en cas de grève à l'école. Le Conseil dénonce à l'unanimité la convention signée par M. PASSEBOIS, ancien maire, avec l'Inspecteur d'Académie et décide que la commune continuera à fournir ce service dans les mêmes conditions que par le passé lorsqu'elle le jugera possible et utile.

Une délibération est prise dans ce sens.

Archivage des documents de la commune.

La loi nous fait obligation de classer nos documents et cette action s'avère de fait indispensable. Les Archives départementales de MENDE pourraient mettre des professionnels à notre disposition pour faire ce travail. Le maire doit se renseigner sur le coût de cette opération. Le Conseil vote à l'unanimité pour cette décision.

**INFORMATIONS SUR LES ACTIONS EN COURS.**

1) Parkings : Une aide vient d'être demandée au Conseil Général au titre de l'aménagement des villages. Elle est de 50%. Les travaux porteront sur les parkings de PENENS, du GERIPON et du VIALA. Coût de l'opération 31.500 € H.T. (aide Conseil Général : 45%)

2) Le Garage : Alain VENTURA nous confirme que le chantier avance vite. Il se rend régulièrement aux réunions de chantier. Il propose au conseil de compléter l'installation par des capteurs solaires en toiture qui fourniront l'énergie nécessaire au chauffage basse température et à l'eau chaude. Des demandes de subventions seront faites auprès de l'ADEME et de la Région. Coût total de l'opération 15.300 € H.T.

3) L'ARBOUSSET : Nous devons réfléchir sur l'évolution du chantier. Une visite du chantier sera organisée pour les membres du Conseil.

4) PLU : Le Conseil vote à l'unanimité la délibération selon laquelle il fait le choix de lancer un PLU à la place d'une Carte Communale qui ne permet pas de maîtriser l'urbanisme. Pour confier l'étude à une entreprise, il n'est pas contraint de relancer un ap-

pel d'offre dans la mesure où cette démarche a déjà été faite pour le lancement d'une carte communale.

Prochain rendez-vous des comités consultatifs.

La réunion du comité environnement est fixée au lundi 2 juin à 16h30 à la mairie.

Visite cantonale de madame la préfète de la Lozère. Le jeudi 12 juin à 10 h se tiendra en sa présence une réunion de travail au Pont de Montvert. Le maire étant dans l'impossibilité d'être présent pour raisons professionnelles, le premier et le deuxième adjoint sont chargés de représenter la commune.

Date du prochain conseil municipal:

Lundi 23 juin 2008 à 18h.

**Saint Frézal**  
**Conseil Municipal**  
**du 23 juin 2008**

**Présents :**

MM LIEBER Jean-Claude, Maire ; HUGON Jacques et VENTURA Alain, adjoints.

Mmes DIDIER Anne-Marie, DUQUENNE Isabelle, LIEBER Marie-Christine, SALMERON Fabienne.

MM COVELLI Philip, GOURDON Marc, JEANNET Maurice, WARMERDAM Erwin.

**Secrétaire de séance :**

Jacques HUGON.

**Compte rendu du CM du 12 mai :** Adopté à l'unanimité après quelques modifications.

# Tempête de délibérations.....

Saint Frézal  
Conseil Municipal  
du 23 juin 2008  
(suite)

## Archivage des documents de la commune :

Visite en mairie le 26 juin d'un inspecteur départemental pour une expertise des archives, et pour choisir une formule adaptée à nos besoins (coût total 3 450 €).

## Compte rendu de la visite cantonale de Mme la Préfète le 12 juin au PONT DE MONTVERT :

Cette visite avait été bien préparée par J.C. Lieber et A. Ventura. Le Maire n'avait pu y assister, mais les adjoints (ainsi que Marc Gourdon, Maurice Jeannet, et Etienne Passebois pour l'ASA DFCI), après y avoir exposé les problèmes rencontrés par la commune (eau, haut débit, routes, maintien des services publics, etc.), ont fait part à Mme la Préfète du souhait de leur Maire d'une visite de la commune à partir de l'automne prochain. A signaler également l'excellente préparation sous forme de diaporama réalisé par Alain Ventura et Magali Martinez, qui montrait bien les caractéristiques de notre communauté de communes.

## Garderie à l'école les jours de grève des enseignants :

A l'initiative de la commune, elle a lieu depuis longtemps. Cependant, depuis que la Mairie subit des pressions destinées à rendre cette pratique systématique (bientôt obligatoire ?), le CM a décidé de ne pas assurer de garderie pour la prochaine grève (pour cause de non-disponibilité de l'aide-maternelle, seule employée municipale habilitée à accomplir

cette fonction), de ne pas signer la convention avec l'Inspecteur d'Académie, tant que cette mesure n'est pas rendue obligatoire par la loi. Par contre l'équipe municipale envisage au coup par coup, et après consultation des parents, d'assurer cette garderie, sachant que l'aide-maternelle ne peut s'occuper que d'un nombre d'enfants restreint, et que la présence de trop d'élèves rendrait impossible cette garderie, destinée uniquement aux enfants dont les parents se trouvent dans l'impossibilité de les garder.

## Travaux en cours

### - Garage communal :

Alain Ventura communique : les demandes de subventions pour l'installation des capteurs solaires en toiture ont été déposées auprès de l'ADEME et de la Région. Les travaux de couverture du bâtiment étant imminents, il est décidé de la mise en place de ce matériel.

### - L'Arbousset :

Le contrat étant signé avec l'architecte, et la propriété en cours d'acquisition, une visite sur place des élus municipaux aura lieu le 25 juin prochain.

### - Parkings :

Une aide ayant été obtenue auprès du Conseil Général au titre de l'aménagement de villages, M. le Maire soumet un plan pour aménager en premier le parking de la mairie. Délibération est prise dans ce sens.

### - Haut débit :

Un courrier a été adressé à M. St LÉGER, Député de la circonscription.

### - P.L.U.

L'organisme chargé de la mise en place de la carte communale, CORIOLIS, a fait parvenir à la Mairie un devis pour le P.L.U. Le P.N.C. propose une aide de 3 000 € sous réserve

d'être associé à cette étude. Accord du C.M. à l'unanimité.

### - Travaux des comités consultatifs :

Le groupe balisage des sentiers s'est mis au travail et a avancé. Les autres, faute de temps et de disponibilité, démarreront après la rentrée.

### - Vacances du Maire et des adjoints :

- J. C. Lieber sera absent du 5 au 30 juillet. - A. Ventura du 10 au 30 août

- J. Hugon pour des périodes n'excédant pas une semaine, en août.

### - CINECO :

J. Hugon fait part des inquiétudes concernant le maintien des séances de cinéma de CINECO sur la commune : fréquentation faible, manque de bénévoles pour projeter, transporter le matériel depuis le Pont de Montvert, etc. A noter qu'actuellement cela est assuré essentiellement par des habitants de St Andéol. Erwin Warmerdam et J. Hugon se proposent pour aider au transport du matériel. Il est généralement reconnu qu'il serait dommage pour la commune que cette activité s'arrête.

### - Indemnités du Maire et des adjoints, indemnisation :

Le montant des indemnités du Maire et des adjoints est fixé par la loi. Par contre, il est envisagé d'indemniser ponctuellement pour leurs déplacements les conseillers se rendant à des réunions où ils représentent la Mairie (comme M. Gourdon à Montpellier pour la protection incendie). Une délibération dans ce sens sera prise à la rentrée.

### - Interventions des membres du Conseil : questions diverses.

### - Protection incendie :

Marc Gourdon s'est rendu à Montpellier et rend compte de cette journée (voir en annexe le compte-rendu). Le risque d'incendie est pour nous un risque majeur, il serait bon de rappeler aux administrés la nécessité de débroussailler aux abords des propriétés. Une lettre dans ce sens leur sera envoyée.

### - Pesticides :

J.C. Lieber rappelle les méfaits du round-up et propose de sensibiliser la population à la nocivité de l'emploi de tout pesticide.

### - Ligne EDF à enterrer :

J. Hugon rappelle la demande faite par une habitante de St Andéol propriétaire de terrains sur St Frézal pour que soit enterrée une ligne dangereuse en aérien, ce qui demande l'autorisation de la commune : celle-ci est accordée, dans la mesure où le coût des travaux est pris en charge par EDF.

### - Réseau Education sans frontières :

J. Hugon rend compte des activités de cette association, qui demande à des élus de parrainer des enfants de demandeurs d'asile politique, afin de permettre à leurs parents d'obtenir leur régularisation (v. compte rendu de la Communauté de Communes et prochain article dans le VENT DES BANCELS).

### - Pompe à chaleur air-air :

J. H. annonce son intention de recourir à ce mode de chauffage, qui semble présenter l'intérêt d'une très faible consommation d'électricité garantie par l'installateur pendant 10 ans.

### Date du prochain CM :

Elle est fixée au Lundi 1er septembre à 18 h à la mairie.

La séance est levée à 21 h 30.

**Saint Frézal  
Conseil Municipal  
du 8 août 2008**

**Présents :**

MM LIEBER Jean-Claude, Maire ; HUGON Jacques 1er adjoint, VENTURA Alain 2ème adjoint.

Mmes DIDIER Anne-Marie, DUQUENNE Isabelle, LIEBER Marie-Christine, SALMERON Fabienne.

MM COVELLI Philip, GOURDON Marc, JEANNET Maurice, WARMERDAM Erwin.

**Secrétaire de séance :**

Mme DUQUENNE Isabelle.

**Ordre du jour unique :**

Débat et délibération sur le projet de modification du décret du Parc National des Cévennes.

Après avoir pris connaissance des textes concernant la modification du décret du PNC les membres du Conseil Municipal débattent de leur inquiétude sur le renforcement de la réglementation de ce nouveau décret et de ses conséquences sur l'avenir.

Les membres du Conseil, unanimes, délibèrent sur les points suivants :

- 1/ Refus du projet dans sa version actuelle.

- 2/ Demande le réexamen du projet de décret pour le P.N.C., afin de :

Prendre en compte sa spécificité de Parc habité, au terme d'une concertation avec les acteurs de ce territoire, précédée d'une véritable information claire et concise.

Adapter la loi du 14 avril 2006 à la situation d'un Parc habité en remplaçant la phrase

« *La préservation du patrimoine des espaces protégés constitue la seule grille d'appréciation des activités humaines* » (voir lettre d'info du P.N.C. N°20 de juin 2008 p.2) par « *Dans le P.N.C, Parc habité, le principe fondateur sera de maintenir et favoriser les activités humaines (agricoles, touristiques, d'artisanat et de services) afin d'assurer une réelle biodiversité, une ouverture des espaces et leur préservation* ».

Prendre en compte les bâtiments anciens non restaurés tels que mas, moulins, clèdes, jasses,..., afin qu'ils soient considérés comme reconstrucibles dans le respect des normes architecturales du P.N.C., et habitables (était jointe à cette délibération la liste non exhaustive des bâtiments et parcelles concernées).

La séance est levée à 21 h 30.

**Saint Maurice  
Conseil Municipal  
du 13 juin 2008**

Absent excusé : S.SANCHEZ

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté sans remarques.

Un bilan de la visite de Madame La Préfète est fait par Michel RIOU, Richard METGE et Sylvie FORT qui ont participé aux différentes réunions de la journée.

Il est nécessaire de reprendre certaines délibérations et de voter une modification budgétaire.

**Commission d'appel d'offres :**

Le Maire en est le Président. MM. CORNEVAUX, RIOU

et BRUN sont titulaires, Mmes MOLINES, FORT et Mr CROS sont suppléants Cette délibération annule et remplace la précédente.

**Délégation compétence maire :**

Le conseil charge M. le Maire de prendre toutes décisions concernant les marchés d'un montant inférieur à un seuil défini par décret. Voté à l'unanimité.

**Représentants CCAS extérieurs au conseil municipal**

Mmes MATHIEU, CROS, WARROT et AUFOUR sont élues à l'unanimité.

**Tarif d'entretien**

Le conseil décide de fixer le taux horaire pour frais de déneigement pour le compte de la commune de Vialas à la somme de 50 € / heure.

**Modification budgétaire**

Il est nécessaire, afin de clôturer le programme d'investissement voirie 2007, d'effectuer les modifications budgétaires suivantes : augmentation des crédits en dépenses et en recettes d'une somme de 639.04 €.

**Convention hygiène et sécurité :**

Les Mairies sont tenues de respecter des obligations en matière de santé et de sécurité au travail. Le centre de gestion à mis en place une nouvelle convention forfaitaire au tarif déterminé par le nombre d'agents en fonction dans les services municipaux. Le conseil, après débat, décide d'adhérer à la nouvelle convention forfaitaire « Service hygiène et sécurité » pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2008.

**Subventions aux associations :**

Le conseil vote les subventions suivantes : FNACA : 100 € Foyer rural Passe Montagne :

Cinéco : 150 €

Foyer socio éducatif collège de

Florac : 100 €

ADMR : 80 €

Les Montverts : 50 €

A.P.E de l'école du Pont : 500€

Les contrats verts : 420 €

**Transport scolaire :**

11 élèves seront transportés à la rentrée prochaine, ce qui implique 2 ramassages différents. Une solution est à l'étude.

**Travaux sur bâtiments :**

Des travaux de plomberie et maçonnerie ont été nécessaires à la maison du « PNC ». La vétusté et l'ancienneté des installations a nécessité la rénovation complète de la salle de bains avec suppression de la baignoire au profit d'une douche.

Les problèmes d'humidité de la salle de la mairie ne sont pas totalement résolus. D'autres travaux vont être nécessaires pour ne pas perdre le bénéfice de ce qui a déjà été réalisé.

**Signalisation routière :**

Une demande a été faite pour améliorer la signalisation routière en divers points de la commune (signalisation des hameaux) et pour réactualiser une demande de limitation de vitesse dans le sens Pont de Montvert-Vialas, à St Maurice.

**Tri des déchets :**

Le conseil rappelle aux usagers que les dépôts de cartons et encombrants sont interdits sur les points de recyclage et aux abords des conteneurs placés dans les hameaux. Cartons et encombrants doivent être portés à la déchèterie du Pont les mercredis et samedis.

Une information sera distribuée aux résidents à la fin du mois d'août et des panneaux placés aux points de recyclage de St Maurice de Ventalon et Masméjean.

# Tempête de délibérations.....

## Communauté de communes Conseil Communautaire du 2 avril 2008 (suite).

### Présents :

Jean-Pierre ALLIER ; Jean-Claude DAUTRY ; Jacques HUGON ; Alain JAFFARD ; Maurice JEANNET ; Camille LECAT ; Jean-Claude LIEBER ; Daniel MATHIEU ; Richard METGE ; Dominique MOLINES ; Serge SANCHEZ ; Jean-Marie THOYER ; Jean-Paul VELAY.

### Excusés :

Sophie PANTEL, pouvoir à Alain JAFFARD.

Frédéric FOLCHER.

Secrétaire de séance :

Jean-Marie THOYER.

### ORDRE DU JOUR :

#### Informations sur le Syndicat mixte du Pays des Cévennes (document joint)

La première assemblée plénière de ce mandat avait lieu ce même jour à Alès à 17h30. Il s'agissait d'élire le président et de désigner les membres des différentes commissions.

Election du Président : 117 représentants ; 110 votants ; M. ROUSTAN (député maire d'Alès) = 61 voix, M. CHAULET (Maire de Barjac) = 47 voix ; 2 bulletins blancs. M. ROUSTAN est élu Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

Membres de notre communauté de communes concernés :

- Vice-président :

Daniel MATHIEU

- Bureau :

Daniel MATHIEU et Sophie PANTEL

- Déléguée CCSPL (Commission Consultative des

Services Publics Locaux) : Sophie PANTEL

- Comité d'Identification des Projets Locaux : Maurice JEANNET et Jean-Marie THOYER

- Commission d'aménagement du Territoire : Daniel MATHIEU et Jacques HUGON

- Délégué au GAL des Cévennes : Daniel MATHIEU  
**Présentation du CBE (Comité de Bassin d'Emploi) des Cévennes**

Jean-Michel VAN DER STEEN (coprésident), Michèle MANOA (secrétaire adjointe) et Delphine BENARD (animatrice) présentent l'historique et les différents domaines abordés par le CBE et notamment le programme « Emploi et Territoire ».

Un CBE est une structure de développement local organisée à l'échelle des bassins d'emploi à partir de la volonté d'élus, de l'Etat et des acteurs socio-économiques locaux, pour mener des actions en faveur de l'amélioration de la situation de l'emploi sur leur territoire.

Le CBE des Cévennes est une structure associative créée en 2002 et composée de 4 collèges : les élus, les salariés, les associations et les entrepreneurs. L'objet d'un CBE est de « contribuer à l'amélioration de l'emploi et de mener des actions favorisant le maintien et la création d'emplois et d'activités, la formation et l'insertion professionnelles ». Il s'étend sur un territoire formé par les communautés de communes cévenoles Tarnon-Mimente, du Pays de Florac et du Haut Tarn, des Cévennes au Mont Lozère, de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes, de la Cévennes des Hauts Gardons et des communes de Vialas, Saint Etienne Vallée française et Bassurels. Le programme « Emploi et

Territoires est un projet démarré en octobre 2005 pour une durée de 3 ans suite à une réponse à un appel à projet avec des financements européens, d'état, régionaux....

Ses axes d'intervention :

- 1/ Accompagnement d'acteurs (aide à la structuration, définitions d'objectifs ; montage de projets)

- 2/ Structuration de « filières » (élaboration d'une vision commune partagée ; mise en réseau ; actions et outils). 5 thèmes prioritaires ont été identifiés : Tourisme, bâtiment, santé et aide à la personne, énergies renouvelables, agriculture.

- 3/ Élaboration d'un diagnostic commun partagé autour de l'emploi (grandes caractéristiques du territoire ; quels moyens pour développer l'emploi ?)

Le CBE en est aujourd'hui à la diffusion du diagnostic réalisé. Il reste la phase de partage et d'appropriation par une restitution publique dans chaque communauté de communes : cela devrait déboucher en septembre 2008 sur l'élaboration d'une stratégie locale en faveur de l'emploi.

Des fiches synthétiques ont été réalisées sur chaque thème. Une réunion invitant les habitants à débattre de la situation de l'emploi est souhaitée sur chaque communauté. À cet effet, un document de présentation personnalisé correspondant à chaque secteur a été élaboré. Il sera joint à l'invitation conviant la population à cette réunion d'échange.

La date du **30 juin à 18 heures** est retenue pour cette réunion qui se tiendra à la **salle polyvalente du Pont de Montvert**.

La préparation de cette réunion et la validation du document à adresser à la population se fera le lundi 09 juin à 18 heures au

Pont de Montvert lors du bureau de la communauté de communes, en présence des animateurs du CBE.

S'en suit une discussion animée sur :

- Quel(s) projet(s) pour l'accueil (que cherchent les nouveaux arrivants et quels peuvent être les freins à leur installation)?

- Comment accompagner les entrepreneurs (ex : suite à cessation d'activité, reprise des entreprises par les jeunes ; groupements d'employeurs ; énergies renouvelables) ?

- Le constat de nos atouts : comment les mettre en valeur ?

- La nécessité du maintien des services publics et du développement de la couverture haut débit

- Etc...

- **Lecture et commentaire sur le compte-rendu du 09 avril 2008**

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Réflexion de J-M. THOYER sur la généralisation de l'embauche de personnes diplômées et qualifiées sur des postes de cadre C (cadre le plus bas de la fonction publique territoriale).

Il lui est précisé que cette embauche directe n'aurait pu se faire sur un emploi de cadre B ou A, nécessitant des concours administratifs.

- **Préparation de la visite cantonale de Mme la Préfète le 12 juin 2008**

Un document de travail (présentation diaporama) réalisé par Magali MARTINEZ et Alain VENTURA est présenté à l'ensemble du Conseil.

Il est discuté, remanié et allégé afin de donner davantage de lisibilité à nos actions. Il sera présenté par Sophie PANTEL et Daniel MATHIEU

Un document complet regroupant les projets des 6 communes et de la communauté sera

remis en fin de réunion à Mme la Préfète. Chaque collectivité est invitée à fournir rapidement un résumé de ses projets accompagné de photos.

#### **- Problème du nombre de vice-présidents limités à 5**

La sous-préfecture nous signale que contrairement au souhait émis lors de la séance du 02 avril 2008, la communauté de communes ne peut porter le nombre de vice-présidents à 6, la législation limitant le nombre de vice-présidents à 30% de l'effectif des titulaires siégeant au conseil communautaire dont le nombre s'élève à 15 membres. Le nombre de vice-présidents reste donc fixé à 5 comme prévu dans les statuts.

Le Conseil propose que chacune des 5 communes soit représentée par un vice-président. La délibération du 02 avril nommant 2 vice-présidents au titre de la commune du Pont de Montvert (Sophie PANTEL et Frédéric FOLCHER), il est proposé que Frédéric FOLCHER se désiste en faveur de Sophie PANTEL qui a délégué de signature. En tout état de cause, la décision revient au conseil municipal du Pont de Montvert.

#### **- Point sur les manifestations du 130ème anniversaire du voyage de R.L. Stevenson.**

L'inauguration du nouveau tracé du chemin entre Finiels et le Pont de Montvert se fera le dimanche 1er juin à partir de 9h00 à Finiels. Au programme : randonnée, repas paysan, chasse au trésor, projection d'un film, pêche à la truite, marché de produits fermiers et artisanaux, animation musicale...

Le lendemain 2 juin à partir de 18 h à la salle polyvalente du Pont de Montvert (écomusée), aura lieu l'inauguration offi-

cielle du 130ème anniversaire avec une conférence de Daniel TRAVIER « Stevenson et Cévennes », un apéro dînatoire et un spectacle audiovisuel de Michel VERDIER « Sur les pas de Stevenson 130 ans après ».

#### **- Point sur projets et dossiers en cours.**

Maison de l'Emploi et Relais de Services Publics  
La borne visio-conférence est en place et en cours de tests avec les différents partenaires. L'adjonction d'un relais de Services Publics à la structure de la Maison de l'Emploi est vivement souhaitée par l'ensemble des Conseillers qui en adoptent le principe.

#### **Maison ODIER**

Les travaux d'aménagement de l'Office de Tourisme ont démarré. Ceux du logement suivront « dans la foulée ». Une demande d'assujettissement à la TVA pour la partie logement sera faite auprès des services des impôts ce qui nécessite la création d'un budget annexe spécifique à cette opération.

#### **ZAE Masméjean**

Des dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de l'État (DDR acquisition + étude), de la Région (étude) et du Conseil Général (étude), le coût de l'étude étant estimé à 40.000 € H.T.

Centre de soins infirmiers - Maison médicale

Une communication de Sophie PANTEL met en avant l'intérêt de faire évoluer le centre de soins infirmiers vers une maison médicale. Cela permettrait de conserver à long terme une permanence de soins sur le territoire. Un dossier d'agrandissement des locaux actuels pourrait être monté afin de pouvoir disposer d'un studio pour accueillir les internes en stage et les médecins remplaçants, un local pour ambulancier ainsi qu'un bureau polyval-

lent (pédicure orthophoniste) et un cabinet secondaire de kinésithérapeute.

Afin de réfléchir plus globalement sur un projet de maison médicale il est proposé de réunir un groupe de travail composé d'un représentant de chaque commune, notamment des communes de Fraissinet, le Pont et St Maurice plus directement concernées par ce service. Une rencontre sur ce thème aura lieu prochainement.

#### **Gendarmerie**

Le choix du terrain du Pont de Montvert a été validé par les services de gendarmerie. Reste à définir qui sera le maître d'ouvrage (communauté ou Office de HLM). Une réflexion rapide est à mener pour faire avancer ce projet.

#### **Questions diverses**

- Jacques HUGON présente les actions menées par le « Réseau Education Sans Frontières » qui propose aux élus de parrainer des enfants de demandeurs d'asile afin d'éviter leur expulsion du territoire. Une cérémonie (un peu à l'image du baptême républicain) officialise ce parrainage.

- Une avance de trésorerie de 10.000 € est accordée à l'association « Trait d'Union » pour permettre le paiement des salaires et des charges sociales en attendant les aides de la CAF.

#### **- Prochaine réunion du Conseil Communautaire le mercredi 25 juin à 17h dans la salle de la halte garderie au Pont de Montvert.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Communauté  
de communes  
Conseil  
Communautaire  
du 25 juin 2008

#### **Titulaires présents :**

Sophie PANTEL ; Dominique MOLINES ; Jean-Pierre ALLIER ; Jacques HUGON ; Maurice JEANNET ; Camille LECAT ; Jean-Claude LIEBER ; Daniel MATHIEU ; Frédéric FOLCHER ; Jean-Paul VELAY.

#### **Suppléants présents :**

Pierrette COUDERT ; Anne-Marie DIDIER ; Isabelle MOLINES ; Nils BJORNSON-LANGEN.

#### **Titulaires excusés :**

Jean-Claude DAUTRY ; Alain JAFFARD ; Richard METGE ; Serge SANCHEZ ; Jean-Marie THOYER.

Secrétaire de séance : Maurice JEANNET.

#### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Présentation des actions et projets de l'Office du Tourisme.**

L'Office de Tourisme Cantonal est une association dont le Conseil d'Administration est composé de 3 collèges (18 personnes) :

- le collège des élus (5 élus de la Communauté de Communes et 1 élu de la commune de Vialas.

- le collège des prestataires touristiques (6).

- le collège des associations et individus (6).

Il dispose de 2 bureaux d'accueil (1 au Pont de Montvert - nouveau local en cours d'aménagement par la Communauté de Communes - et 1 à Vialas en période estivale).

# Tempête de délibérations.....

Communauté  
de communes  
Conseil  
Communautaire  
du 25 juin 2008  
(suite)

- Le personnel (Mariette: en congés maternité, Sylvie, Vincent, Bérengère), assure l'accueil et réalise les missions préalablement réparties selon leurs compétences. Sylvie et Vincent sont respectivement mis à disposition de « l'Association des Métiers d'Art en Cévennes » et du Parc National des Cévennes à hauteur d'un quart temps chacun pour effectuer des missions spécifiques.

Les principales missions:

#### - Accueillir et informer

Permanences dans les locaux d'accueil, accueil téléphonique, réponse aux courriers et aux courriers électroniques.

Information sur les hébergements, les restaurants, présentation des activités, réservations.

Recensement des activités du canton et regroupement dans un programme, sous forme d'affiches distribuées dans les 2 lieux d'accueil, les mairies... Promotion également sur différents sites internet.

#### - Promouvoir

Promotion du canton en mettant en valeur les thématiques telles que les événementiels autour des produits locaux ou de l'artisanat, la « nature »... Pour chaque événement, un plan de promotion est établi (presse écrite, radios...).

Un « guide hébergement » tiré à 4500 exemplaires est également édité, ainsi qu'un « guide activité » regroupant les différents prestataires d'activités.

Enfin le site de l'Office du Tourisme:

[www.cevennes-lozere.com](http://www.cevennes-lozere.com)

Il présente les adhérents et leurs structures ou activités.

L'Office du Tourisme est associé à un Pôle Touristique avec la Grand Combe, Génolhac et Florac dans des actions plus vastes de promotion (salons).

#### - Apporter un service auprès des acteurs touristiques

Demandes de classement de meublés par l'intermédiaire de l'Office du Tourisme ; formations dispensés aux adhérents dans le cadre de la cyber-base ; bilan touristique restitué chaque année ; action sur les métiers d'art, l'agriculture...

#### - Autres missions

- Écomusée

Étude de 2 ans pour le P.N.C.: réflexion menée sur les aménagements possibles de l'écomusée pour répondre à la demande des visiteurs de disposer de plus d'interaction.

- Association des Métiers d'Art en Cévennes (AMAC)

Coordination et promotion des actions collectives de cette association (organisation de portes ouvertes, création d'un dépliant et d'un site internet, ouverture d'une galerie au Pont de Montvert).

- Printemps et Vendredis des fermes

Portes ouvertes pour découvrir un métier et un environnement.

- Tourisme équestre

Développement d'une dynamique autour du cheval.

Le budget global est d'environ 67.000 €.

Participations :

Communauté = 17.500 €  
Vialas = environ 5.000 €

Taxe de séjour:

Communauté = 6.000 €

Taxe séjour Vialas = 1.000 €.

Des aides du Conseil Général en fonction des projets viennent compléter ce financement.

La convention d'objectif signée entre l'Office du Tourisme et la Communauté de Communes est à renouveler en fin d'année.

Par ailleurs le souhait est émis de voir les élus participer de manière plus assidue aux Conseils d'Administration. Les deux délégués respectivement titulaire et remplaçant de la Communauté de Communes au CA de l'Office de Tourisme sont Frédéric FOLCHER et Dominique MOLINES.

La commune de Saint Frézal de Ventalon n'a pas encore désigné son représentant.

#### Lecture et commentaire sur le compte-rendu du 28 mai 2008

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### - OCAGER

L'étude réalisée en cours d'année 2007 a débouché sur un dossier très intéressant dont on peut regretter que les délais de transmission aient été un peu longs.

Le Parc National des Cévennes y a apporté de nombreux commentaires et a remis en cause l'opportunité de certains projets, alors que cet établissement a été associé à toutes les réunions et réflexions organisées sur les 5 communes de la Communauté de Communes.

En ce qui concerne le financement des travaux projetés, contrairement à ce qui avait été annoncé au lancement de l'étude, il n'y a aucune disposition en terme d'aide spécifique prise par la Région. On en reste donc aux financements

classiques qui transitent par la SAFER, les programmes étant clos pour 2008 de par une enveloppe limitée.

Entrent dans ce cadre les projets tels que les cordons de pierre de la Brousse pour ce qui est du foncier privé ou les sectionaux pour le foncier collectif.

Par contre, aucun financement n'est possible pour la mise aux normes des captages privés. Enfin, les forestiers n'ont pas débouché sur un plan global de desserte de massif.

Afin de faire aboutir les projets essentiels dégagés par cette étude, il est décidé d'adresser un courrier à la Région en rappelant les conditions qui nous ont amenés à engager cette étude et l'espoir d'aide qui devait en découler. Il est par ailleurs envisagé de demander un rendez-vous à M. Alain BERTRAND pour lui faire part de notre déconvenue.

#### - Consultation dans le cadre de la modification du décret de création du Parc National des Cévennes

Sophie PANTEL alerte le Conseil sur la consultation publique en prévision de la modification du décret de création du Parc National des Cévennes qui doit être ouverte du 30 juin au 31 juillet 2008.

Elle lit un texte où sont listées les inquiétudes qu'inspirent ce document.

*Les conseillers généraux, élus cévenols appellent la population à déposer massivement à l'occasion de l'enquête publique relative au projet de modification du décret du 2 septembre 1970 portant création du Parc National des Cévennes pour les raisons suivantes :*

*En préambule, nous considé-*

rons comme anormale la décision du Conseil d'Etat de ne pas soumettre à consultation le texte dans sa version juridique. Le texte proposé est un texte plus contraignant pour la population puisque désormais le régime qui prévaudra est un régime d'interdiction avec des exceptions.

Ce texte est aussi plus répressif, le cadre pénal est renforcé, des pouvoirs de police judiciaires supplémentaires sont donnés au Directeur et aux agents. « La préservation des espaces protégés constitue la grille unique d'appréciation des activités qui peuvent exister », normal pour un parc national sauf que celui-ci est habité !

Les activités agricoles librement exercées (dans le respect de la réglementation nationale) jusqu'à présent vont devenir réglementées (installation, soins aux animaux, procédure des écobuages alourdie avec une expertise.), alors même qu'il s'agit de la première activité économique qui permet d'envisager un développement : sans maintien des espaces ouverts, ce n'est même pas le peine de parler de tourisme, d'artisanat...

Certaines décisions (actes dérivés) deviennent des droits individuels notamment en matière agricole et d'urbanisme, c'est à dire qu'un chef d'exploitation agricole n'est pas assuré que son fils ou sa fille puisse demain obtenir une autorisation d'exploiter sur ces mêmes terres.

En matière d'urbanisme, ce texte entérine un décret d'application des droits du sol du 07 janvier 2007, applicable depuis le 1er octobre 2007, à savoir qu'une absence de réponse vaut refus d'autorisation. L'établissement n'aura pas à se justifier, c'est la porte ouverte à l'arbitraire. Un vrai problème de déontologie est posé, c'est

la meilleure façon de dresser la population contre le Parc. Par ailleurs, 50 lieux dits, actuellement non habités ne sont pas annexés : il faut que ces lieux puissent être, éventuellement, à nouveau habités

L'avis du conseil scientifique de l'établissement sera quasiment sollicité : ce dernier ne se réunit jamais à Florac ou sur le terrain, c'est Paris voire au mieux à Montpellier.

La Lozère perd un poste dans le Conseil d'Administration pour les élus, les administrations sont moins nombreuses mais c'est toujours l'Etat (Ministères et Préfète) qui dressera la liste des personnalités à compétence nationale ou locale. Les acteurs locaux restent minoritaires !

La proposition de nommer plus de présidents de communautés de communes que de maires, liée à l'élargissement du territoire parc ne garantit plus aux communes de la zone cœur d'être représentées correctement alors même qu'elles sont les premières concernées. De plus, ce sont quand même les maires, élus au suffrage universel direct, qui aujourd'hui sont compétents en matière d'urbanisme et de police, ces pouvoirs là n'ont pas été transférés aux Communautés de Communes.

En matière de réglementation spéciale comme la réintroduction d'animaux, le Conseil d'Administration est simplement informé par le Directeur de la décision prise.

Les équipements d'intérêt général (ex : captage) peuvent être autorisés mais sans chemin, ce qui pose la question de l'entretien. Les activités sportives et de loisirs deviennent elles aussi réglementées. Se pose aussi les questions des libertés individuelles puisque pour les films, photos...là aussi il faudra une autorisa-

tion.

Toutes adaptations au sein de la Charte se fera dans ce cadre restrictif et contraignant c'est à dire à la marge.

Notre propos n'a pas vocation à décrier le PNC que nous reconnaissons comme outil positif, mais nous voulons motiver la population à aller déposer même s'il s'agit d'une période ou les uns et les autres travaillent car ce texte adopté en l'état entraînerait des difficultés très importantes pour chacun d'entre nous, pour le développement économique de notre territoire : le devenir de ce territoire façonné par nos ancêtres doit rester entre nos mains.

Sophie PANTEL pour le groupe des élus de gauche au Conseil Général « Lozère gauche radicale »

Autres commentaires lors de la communauté de communes : Il semble bien qu'on a affaire au désir de renforcer la protection de patrimoine naturel aux dépens de l'activité humaine ; faut-il interpréter dans le même sens le peu d'effort engagé pour rénover l'écomusée du Mont Lozère, l'augmentation du nombre de gardiens au dépend de celui des animateurs ? Pour mieux « faire passer » cette évolution imposée, un renforcement des pouvoirs de l'administration du Parc.

En bien : création d'un conseil économique et social et culturel, la prise en charge des chiens divagants par le directeur du PNC.

En moins bien :

- rien n'est écrit sur l'éducation à l'environnement
- pertes des pouvoirs de police en zone cœur
- Inquiétudes sur des sujets comme cueillettes et les carrières et activités hydrauliques.

## - CBE des Cévennes : compte-rendu de l'AG du 21 juin et positionnement de la communauté de communes

Camille Lecat s'interroge : pourquoi la Communauté de Communes s'engage-t-elle pas plus résolument dans une collaboration avec le CBE ?

Les responsables plus anciens font part de leur déception :

- depuis plusieurs années les forces du CBE ont été surtout investies dans le service au Pays des Gorges, des Causses et des Cévennes, dont nous ne faisons pas partie. Décision à laquelle nous n'avons pas été associés. Avec le canton de St Germain de Calberte nous nous sentons exclus d'une partie de leur action.

- Le CBE a perdu de son efficacité opérationnelle dans la création et l'offre d'emplois. Il offrait une banque de données précises directement utiles aux élus. Désormais il se consacre de nouveau à des études qui n'apportent pas beaucoup d'éléments nouveaux.

Sans remettre en cause ses collaborations actuelles avec le CBE, notamment la prochaine réunion sur le diagnostic, le Conseil engage son président à demander un rendez-vous avec le C.A. dès la rentrée scolaire pour interpellier le CBE sur les deux points ci-dessus.

### Questions diverses

- Budget annexe Logement social « maison ODIER ».  
La création d'un budget annexe « logement social maison ODIER » est nécessaire pour pouvoir bénéficier d'un taux de TVA réduit (5,5%) pour les travaux d'aménagement.

# Tempête de délibérations .....

## Communauté de communes Conseil Communautaire du 25 juin 2008 (suite).

Isabelle SERVIERE présente ce budget qui est adopté à l'unanimité, voté et signé, par l'ensemble des membres présents.

- Délibération pour accepter le principe d'implantation d'un Relais de Services publics dans les locaux de la Maison de l'Emploi.

Le Conseil, à l'unanimité, décide du principe d'implantation d'un « Relais Services Publics » dans les locaux de la Maison de l'Emploi, service qui, en aucun cas, ne doit remplacer des services déjà implantés sur la commune et le territoire de J - C L .

LIEBER : problèmes sur un ouvrage du CFD.

Le tunnel des Epérelles présente de graves désordres au niveau de sa voûte.

Est-il possible de dégager des crédits pour travaux urgents de sauvegarde et de sécurité sur les ouvrages ?

Sophie PANTEL lui conseille d'adresser un dossier à M. SPIRITO, directeur de la SELO.

Un budget de sauvegarde provisoire a été voté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

## Communauté de communes Conseil Communautaire du 23 juillet 2008

Titulaires présents :

Sophie PANTEL ; Dominique MOLINES ; Jean-Pierre ALLIER ; Jean-Claude DAUTRY ; Jacques HUGON ; Camille LECAT ; Jean-Marie THOYER ; Daniel MATHIEU.

Suppléants présents :

Anne-Marie DIDIER ; Isabelle MOLINES ; GOURDON Marc.

Titulaires excusés :

Maurice JEANNET ; Alain JAFFARD ; Richard METGE ; Serge SANCHEZ ; Jean-Claude LIEBER ; Frédéric FOLCHER ; Jean-Paul VELAY.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ALLIER

### ORDRE DU JOUR :

#### - Lecture et commentaire sur le compte-rendu du 25 juin 2008

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### - Situation de Camille DEBIERE au 15/10/08

Le contrat de travail en CAE de Camille DEBIERE arrive à terme le 15 novembre 2008. Le quota des contrats aidés, attribué à l'ANPE de Lozère, étant déjà atteint pour l'année et vu les compétences et la ponctualité de Camille DEBIERE, il est décidé à l'unanimité de créer à compter du 15 novembre 2008 un poste relevant de la fonction publique territoriale d'adjoint administratif de seconde classe ( catégorie C ). Ce poste, qui sera

proposé à Camille DEBIERE pour une durée hebdomadaire de 20 heures, contribuera au bon fonctionnement de la Maison de l'Emploi liée à la Cyber-base. L'agent sera embauché en tant que stagiaire durant la première année. Un financement supplémentaire sera demandé pour le fonctionnement du « Relais de Service Public » que nous souhaitons installer dans les locaux de la Maison de l'Emploi.

Vu l'intérêt de la Cyber-base et de la maison de l'emploi pour toute la population, son bon fonctionnement reste une priorité et le principe d'une participation financière des communes à la cyber-base et à la Maison de l'Emploi est envisagé. La décision est du ressort des conseils municipaux.

#### - Augmentation du temps de travail de Valérie GOURDON

Camille LECAT, maire de St Andréol de Clerguemort, souhaiterait que le temps de travail de Valérie GOURDON, affectée au secrétariat de la commune de St Andréol, mais employée de la communauté de communes, soit augmenté et passe de 8 h/semaine à 10 h/semaine. L'ensemble du conseil communautaire accepte cette proposition, dans la mesure où la commune de St Andréol s'engage à rembourser le coût engendré par ce temps supplémentaire. Cette augmentation de temps sera effective dès réception de la délibération de St Andréol entérinant ce choix.

#### - Organisation du travail d'Isabelle SERVIERE

Il est souhaité que l'organisation de départ soit respectée à savoir que le temps de travail affecté à chaque collectivité soit le suivant sur le plein temps effectué : Communauté

de communes = 20% ; Fraissinet de Lozère = 20% ; Pont de Montvert = 40% ; Saint Maurice de Ventalon = 10% ; Saint Andréol de Clerguemort = 10%.

#### - Câblage téléphonique + réseau informatique dans les locaux de la mairie du Pont de Montvert (mairie, bibliothèque, communauté de communes, cyber-base/maison de l'emploi, associations).

Une mise en réseau des locaux s'avère indispensable tant dans le domaine de la téléphonie (standard) que dans celui de la micro-informatique.

Une réflexion sur cet aménagement a été menée au niveau uniquement des services de la mairie. Une extension à la communauté et à ses services pourrait être envisagée avec notamment la prise en compte du problème de puissance exigée par la visio-conférence (SDSL extrême).

Les deux solutions ont été étudiées et des devis précis seront communiqués courant août de manière à ce que le câblage puisse se réaliser avant la rentrée de septembre avec notamment une réorganisation des bureaux. Le projet de câblage pourrait éventuellement être porté par la communauté celle-ci ayant un reliquat de subvention à percevoir du Conseil Régional au titre de l'investissement pour la cyber-base. Accord de l'ensemble du Conseil sur le principe d'un câblage commun (mairie + communauté), dans l'attente du devis définitif.

#### - Virement de crédit

Il est décidé, à l'unanimité, de modifier le budget primitif 2008 en faisant passer le coût de l'étude pré-opérationnelle de l'OCAGER, à hauteur de 29.000,00 €, du fonctionnement (art. 65) à l'investisse-

ment (art. 021, 023 et 2031).

#### - **Dotation touristique 2008**

La part revenant à la communauté de communes nous sera reversée directement par le SIVOM des Sources du Tarn.

#### - **Nouvelle gendarmerie**

La « phase préalable » de ce dossier a été agréée par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) qui a retenu le terrain du Pont de Montvert (parcelles D 627 et 628). Il faut maintenant constituer le dossier de « 1ère phase » et le transmettre à la DGGN avant le 31 décembre 2008 date ou l'agrément de la phase préalable deviendra caduc sans possibilité de prorogation. Il faut donc au plus vite :

- Prendre une délibération
- Concrétisant l'intention de la communauté de communes de réaliser ce programme.
- Proposant le terrain
- indiquant notre intention de demander une subvention à l'Etat
- Développant un plan de financement
- Acquérir le terrain auprès de la commune du Pont de Montvert

- Faire établir un avant-projet sommaire par un maître d'œuvre désigné.

Cette nouvelle caserne de gendarmerie comportera 3 logements T4, 1 logement T5 et une partie technique correspondant en surface à un logement T5.

Le coût approximatif de cette construction avec achat du terrain peut être estimé à 850.000€

Des aides peuvent être obtenues auprès du ministère de la défense (18% avec un plafond), de l'Etat (DDR) et du Conseil Général de la Lozère (aménagement de village). Les loyers pourraient couvrir l'an-

nuité d'emprunt.

Le conseil décide à l'unanimité de constituer ce dossier de 1ère phase en prenant la délibération mentionnée ci-dessus, en proposant à la commune du Pont de Montvert d'acquérir le terrain (une estimation des services des domaines est nécessaire), et en lançant un appel public de candidature (marché en procédure adaptée) pour la réalisation de l'avant projet sommaire. Ce projet devra répondre aux normes « basse consommation » et intégrer un volet énergies renouvelables.

#### - **Minibus**

Le minibus J9, bien que totalisant peu de kilomètres au compteur, doit subir de grosses réparations et risque de ne plus être agréé par le service des Mines. Ce véhicule nécessitant le permis transport en commun, est utilisé pour le transport des élèves pour les sorties scolaires et extra-scolaires, ainsi que par les associations locales. Il a été mis en service en 1987 et ne répond plus aux normes actuelles, notamment en terme de ceintures de sécurité.

L'ensemble du Conseil considère qu'il vaut mieux s'en séparer en le mettant en vente. Par contre ce véhicule à grande capacité est très utile. Un bilan de l'utilisation sur l'année passée sera dressé prochainement. Une recherche d'autres solutions sera effectuée pour satisfaire aux besoins de déplacements des écoles et associations, notamment auprès des professionnels du transport tels que les entreprises effectuant le transport scolaire.

#### - **Pont du Tarn**

La commission d'appel d'offre, réunie ce même jour à 16h30, propose de retenir l'offre de l'entreprise LOUREIRO de

Florac pour la restauration du pont du Tarn pour un coût total de 36.120,00 € H.T., cette entreprise étant la moins-disante et jouissant d'une bonne réputation pour ce type de travaux. Le Conseil à l'unanimité adopte cette proposition et charge M. le Président des démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

#### - **Enquête PNC**

Une demande de prolongation de la consultation publique a été effectuée auprès de la Préfecture.

Plusieurs communes ont déjà pris des délibérations qui seront consignées dans le registre d'enquête publique.

Il est décidé à l'unanimité d'en prendre une également au niveau de la communauté de communes signifiant le refus du projet qui, en l'état, serait un frein au maintien et au développement de la population sur notre territoire, et en demandant le réexamen en concertation avec les acteurs du pays, la particularité de Parc habité devant être prise en compte.

#### - **Projets communaux à moyen terme et réflexion sur les projets d'intérêt communautaire**

Avant de définir les projets d'intérêt communautaire, il est nécessaire de lister les projets de chaque commune. Après un tour de table les projets suivants sont définis :

- Commune de Saint Andéol : Réserves foncières (logements)

♣ L'Espinas : Projet prioritaire. Cet ensemble devrait pouvoir accueillir des logements, une activité économique, une activité agricole et un lieu d'accueil pour la population.

- ♣ Lézinière
- ♣ Tour Cléonis
- ♣ Projets d'AEP
- ♣ AEP de Lézinière
- ♣ Gestion de la forêt
- ♣ Maintien des zones agricoles
- ♣ Développement de la filière bois

♣ Prise en compte du risque d'incendie. Loi sur les 50 mètres autour des maisons. La mise en place d'un troupeau intercommunal collectif est évoquée. Une réflexion sur une telle organisation est nécessaire si l'on veut qu'elle soit acceptée par la population locale. Cela pourrait être présenté comme un outil économique d'entretien autour des habitations, tout en créant des emplois. Un parcours serait à créer.

- Commune de Saint Fréal de Ventalon

- Création d'un garage-atelier communal avec dans une seconde tranche l'aménagement d'un logement de fonction :

La municipalité a l'intention d'en faire un modèle de référence en terme de valorisation des ressources locales d'énergies renouvelables, mais aussi d'intégration architecturale et paysagère à destination de nos administrés afin de les encourager dans cette voie lors de nouvelles constructions. Cette construction sera alimentée en eau chaude sanitaire et chauffage basse température au sol au moyen de capteurs solaires et comprendra une citerne de récupération des eaux pluviales. En outre ce bâtiment en pierre, bois et verre, reprendra les proportions de l'habitat traditionnel cévenol.

# Tempête de délibérations .....

## Communauté de communes Conseil Communautaire du 23 juillet 2008 (suite).

- Propriété de l'Arbousset : Aménagement de ce mas en 1 ou 2 unités d'habitation.
- Programmes d'AEP
  - ♣ Mise aux normes du captage des Maresques (problème de prise d'eau en rivière et des normes de débit à l'étiage).
  - ♣ Extension de l'AEP de la Ponge.
  - ♣ Régularisation cadastrale de certains ouvrages.
  - Étude d'un Plan Local d'Urbanisme
  - Voirie
  - ♣ Réflexion sur une mutualisation du matériel et du personnel pour l'entretien des voies communales
  - Construction d'une nouvelle mairie ou agrandissement de l'existante.
  - Problème de la couverture ADSL inexistante sur l'ensemble de la commune.
- Commune de Fraissinet de Lozère
  - AEP : mise en conformité
  - Assainissement de l'ensemble des villages
  - Aménagement de villages (Runes et Racoules)
  - Restauration du patrimoine
  - Aménagement de chemins dans le cadre de l'OCAGER
  - Zone Activité Economique : Pré du Moulin, lotissement de 12 lots dont deux restent disponibles
  - Garages communaux
  - Réflexion sur une usine de méthanisation du fumier
  - Micro-centrales (turbines au cours de l'eau)
  - Eoliennes, photovoltaïque
  - Couverture ADSL

- Logements : Maison de « Marie »
- Acquisition de terrain, réserves foncières
- Création d'une nouvelle mairie et aménagement d'un logement dans l'ancienne
- Réflexions sur :
  - ♣ Covoiturage
  - ♣ Patrimoine exceptionnel (Paillasse et Périguy)
  - ♣ Journée d'accueil des nouveaux habitants
  - ♣ Formation des nouveaux conseillers
  - ♣ Economie sur l'éclairage public
  - ♣ Valorisation forestière (OCAGER - Projet Bois Châtaignier)
  - ♣ Maison d'accueil pour personnes âgées (hébergement en petites unités)
  - ♣ PLU
  - ♣ Site internet
  - ♣ Journal municipal, VDB...
- Commune de Saint Maurice de Ventalon
  - o Assainissement collectif de Masméjean (Haut et Bas)
- Commune du Pont de Montvert
  - Logement
  - ♣ Maison Martin : réalisation de 2 logements et de 2 ateliers par SA Lozère Habitat
  - ♣ Pré Platon : 10 maisons réalisées par l'Office HLM, 5 en location et 5 en accession à la propriété.
  - Aménagement de village
  - ♣ Le Quai : réhabilitation des réseaux, création d'un encorbellement au-dessus du Tarn, nouvelle utilisation de l'ancien local de l'Office de Tourisme, déplacement du monument aux morts
  - ♣ Place de stationnement : aménagement du parking du Temple, d'un nouveau derrière la Poste, et d'aires de camping cars avec WC.

- ♣ Enfouissement des réseaux secs dans les villages d'altitude
  - ♣ Réhabilitation de bâtiments communaux (mairie, gîte communal)
  - ♣ Création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement avec l'association « Trait d'Union ».
    - Économie
  - ♣ Ecole de Prat Souteyran (auberge relais)
  - ♣ Maison Stevenson
  - ♣ Atelier relais pour garagiste
  - ♣ Maison sanitaire pour adolescents en difficulté (étude)
  - ♣ Artisans d'Art : Projet Tour du Viala à présenter au Pays, ou projet éclaté sur les 5 communes
    - PLU
    - AEP - Station d'épuration - Captages
    - Chemins agricoles
    - Réhabilitation du petit patrimoine
    - Réseau de chaleur sur la voie de l'Estournal
    - Chauffage plaquettes Mairie
    - Matériel (épareuse)
    - Habillage des conteneurs d'ordures ménagères
    - Livret d'accueil pour les nouvelles populations
    - Site internet...
- Suite à cette énumération de projets, une classification s'avère nécessaire pour déterminer ce qui relève du domaine communautaire. Une clarification des compétences est nécessaire, mais l'important est le résultat, notamment en terme de logements, sachant que les possibilités financières de la communauté ne lui permettent pas la création de nombreux logements chaque année. Aussi vaut-il mieux laisser les communes s'engager elles aussi dans ces créations quitte à ce qu'elles aient recours aux organismes tels que les HLM.

## Questions diverses

- Chemin Stevenson : Des problèmes de ruissellement sont apparus vers Finiels. La commune du Pont interrogera la DDE pour déterminer les solutions techniques à apporter.
- Information sur le haut débit J-M THOYER a assisté au groupe de travail du Pays des Cévennes sur ce thème. Un seul opérateur se dit intéressé par le développement de l'ADSL sur notre territoire à partir d'un système Wi-Fi 5,4 Giga Hertz. Un budget de 1,5 M d'€ est débloqué mais il ne couvrira pas l'ensemble du projet. Il est donc proposé de démarrer une première tranche. Le choix du principe technique et des critères de détermination du périmètre de cette première tranche se fera lors du prochain comité des Présidents
- Problème des frais de déplacements. J-M THOYER pose le problème des frais engagés par les conseillers (qui n'ont pas d'indemnités d'adjoint ou de maire) pour se rendre aux réunions parfois éloignées de leur domicile. Cette question sera débattue lors d'un prochain conseil.

**Prochaine réunion du Conseil Communautaire le mercredi 24 septembre à 17h salle de la mairie de Fraissinet de Lozère.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h. ■

## 8ème festival de la soupe du 30 octobre au 2 novembre 2008.

L'association des Gens de la Soupe, organise à Florac le 8ème festival de la Soupe du 30 octobre au 2 novembre prochains:

(<http://www.mescevennes.com/sortir/festival-soupe/>).

Cet événement mobilise les énergies et les enthousiasmes sur Florac mais aussi sur les communes environnantes. Il constitue un moment-phare de l'arrière-saison touristique et de la vie locale, ouvert à tous dans un esprit de convivialité.

Cette année les Gens de la Soupe invitent les communes et hameaux alentours à participer.

Chaque habitant peut se mobiliser pour apporter une « soupe communale » ou « soupe du hameau » aux moments des « apérisoupes » (notamment le vendredi 31 au soir) ou lors du concours de la soirée du samedi 1er novembre. Il s'agit de préparer une soupe originale et savoureuse à partager dans la bonne humeur avec les festiva-



liers. En cas de participation au concours, un jury dégustera les préparations des participants pendant la soirée et récompensera les recettes les plus savoureuses assorties de présentations originales.

Nous vous incitons à informer vos voisins et administrés de notre envie de les voir s'impliquer, nous comptons sur vous pour stimuler leur créativité et leur envie de contribuer à la vie associative et culturelle du Sud Lozère.

Pour le détail des modalités d'inscription et du règlement du concours, nous vous invitons à consulter les pièces jointes à ce courrier.

Pour tout complément d'information, nous vous prions de vous adresser à Christel Fratto (06 99 00 78 84).

La présidente de l'association,

Association  
«Gens de la Soupe»

06 99 00 78 84

[gensdelasoupe@voila.fr](mailto:gensdelasoupe@voila.fr)



## Diminuer le morcellement foncier pour améliorer la gestion des forêts.

Ils étaient nombreux (près d'une trentaine) les propriétaires forestiers de St Frezal et St Andéol à avoir répondu à l'invitation du Centre Régional de la Propriété Forestière (cf encadré) en ce vendredi 5 septembre, parmi lesquels les deux maires des communes concernées, M. LECAT et M. LIEBER, ainsi que M. GAL, du Conseil Général.

Réunis à la salle communale du Temple de St Frezal de Ventalon, ils sont venus s'informer sur un des thèmes les plus importants mais également les plus complexes de la gestion forestière : le **morcellement foncier des parcelles boisées** (cf encadré).

Ce morcellement reste un des freins les importants au développement de la filière-bois en Cévennes et plus largement en Lozère, alors que les rôles de la forêt et du bois sont de plus en plus connus et reconnus par les professionnels et le grand public.

Durant plus d'une heure, Messieurs Nicolas LUGI et Romain RIBIERE du



CRPF ont présenté le nouveau dispositif d'aides du **Conseil Général destinées à réduire le morcellement foncier** (cf encadré) ainsi que d'autres **mesures d'encouragement fiscal** existantes pour les propriétaires qui effectuent des travaux dans leurs bois, qui rédigent des documents de gestion ou qui achètent de nouvelles parcelles boisées.

Après la présentation, les échanges et les questions ont été riches et nombreux, autour des deux techniciens du CRPF. Ceux-ci ont donné rendez-vous sur le terrain aux propriétaires qui les ont sollicités, pour les accompagner dans leurs démarches d'échanges amiables et/ou de ventes de parcelles boisées.

## Pour info

Tous les propriétaires intéressés peuvent contacter le CRPF pour des renseignements au sujet de la gestion de leurs bois.

Renseignements :

**CRPF Lozère :**

**04 66 65 26 79** ou

[lozere@crpf.fr](mailto:lozere@crpf.fr)

**Conseil Général :**

**04 66 49 66 66** ou

[a\\_gal@cg48.fr](mailto:a_gal@cg48.fr)

Tous les renseignements sur les journées d'information du CRPF sur :

[www.crpf-lr.com](http://www.crpf-lr.com)

## Le CRPF :

*Le CRPF est un Etablissement Public de conseil et d'orientation vers la gestion durable des forêts privées, qui accompagne (gratuitement) les propriétaires forestiers dans leurs projets et participent au développement de la filière forêt-bois. Le CRPF organise régulièrement des journées d'information.*

## Les forêts privées :

*En Lozère, les forêts privées couvrent plus des deux tiers des espaces boisés, soit environ 175 000 hectares.*

*Ces forêts appartiennent à plus de 22 000 propriétaires, dont la grande majorité possèdent moins de 4 hectares.*

**Les aides existantes :**  
*Les subventions du Conseil Général peuvent couvrir jusqu'à 80% des frais de notaire et/ou géomètre dans le cas d'échanges amiables ou de cessions de « petites » parcelles boisées, sous certaines conditions.*

## Sur le canton...

**C**e 21 juin, premier jour de l'été, le Pont de Montvert accueillait le 45ème congrès départemental de la FNACA sous un soleil éclatant. Organiser un tel événement au Pont de Montvert, gérer un flux de

lui toutes les bonnes volontés, les forces vives du comité local du canton, la mairie, les jeunes à la circulation et derrière le comptoir durant toute la journée, les pompiers pour assurer la sécurité ... Les congressistes venaient de tout le



département et même au delà, tels ces couples en vacances issus du Jura et de la Lorraine, et d'autres du Gard et de l'Hérault, tous adhérents à un comité local et ravis de cette aubaine. Après l'assemblée générale honorée

de la présence de madame la Préfète et présidée par Jack Roussel, représentant national du mouvement, un office religieux oecuménique rassemblait les congressistes dans le

800 personnes, des centaines de véhicules et servir 800 repas était presque une gageure mais tout a été déployé pour y arriver. Le président Maurice Plagnes a su mobiliser autour de



## Congrès départemental de la FNACA

temple trop petit pour accueillir la foule entière. C'est au parking voisin que se tenait ensuite la cérémonie de remise de distinctions et l'hommage

aux lozériens morts pour la France avec un lâcher de ballons par les enfants devant un monument mobile mis en place pour l'occasion. Le cortège, précédé par la lyre Langonnaise et la trentaine de porte-drapeaux traversait ensuite dignement le bourg pour rejoindre la rue désormais dénommée « rue du 19 mars 1962 », à la jonction entre les communes de Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère. La partie festive de la journée se déroulait dans la plus grande convivialité au quartier de la Moline où l'emplacement des anciens terrains de tennis était occupé par un immense chapiteau, seul capable de répondre aux besoins du jour.

■  
**Odile RIVAL**

